CPTS PÔLE SANTÉ Champsaur Valgaudemar

PORTRAIT SANTÉ-ENVIRONNEMENT DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

Septembre 2026

Approche “Une seule santé”

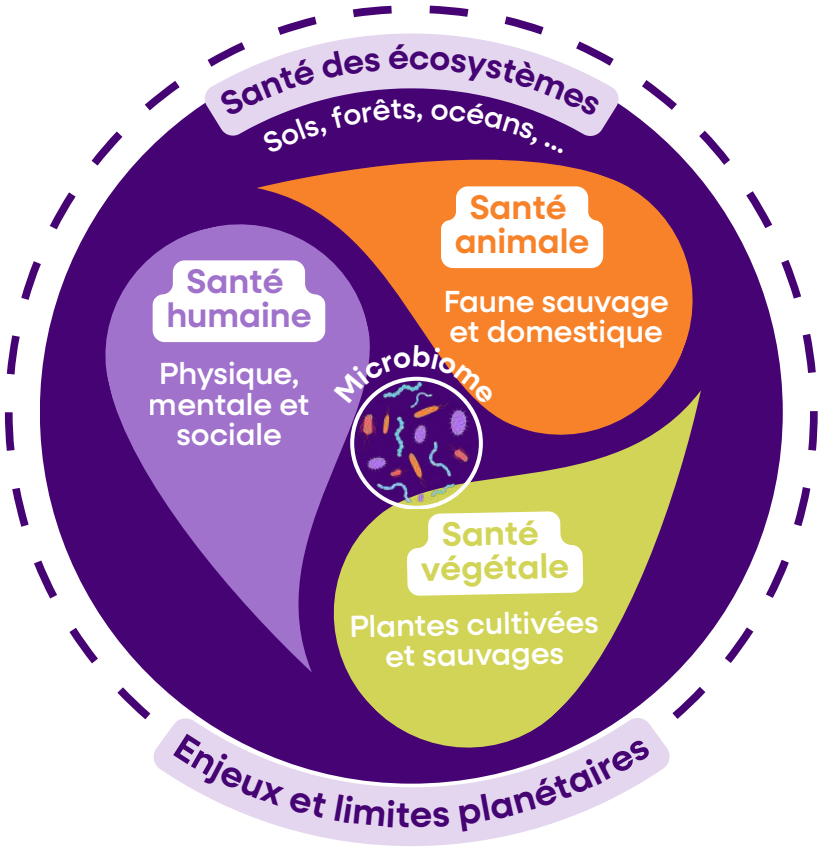

Illustration réalisée à partir du schéma proposé par l’Alliance Santé Biodiversité.



SOMMAIRE

Portrait santé-environnement du Champsaur Valgaudemar

Méthodologie	3	Urbanisme et aménagement	23
Air extérieur	4	Gestion des déchets	25
Air intérieur	6	Economie locale	27
Risques naturels et climatiques	8	Bruit	29
Milieux naturels	11	Impacts du système de santé local	30
Eau potable et de baignade	14	Initiatives des acteurs de santé du territoire	32
Santé animale, maladies vectorielles et zoonoses	17	Synthèse	33
Alimentation et agriculture	20	Ressources documentaires	35



Mieux connaître notre environnement pour mieux agir en faveur de la santé de tous

- Notre santé est intimement liée à la qualité des milieux dans lesquels nous vivons. L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous consommons, la biodiversité qui nous entoure ou encore les conditions climatiques influencent directement notre bien-être et notre santé. Conscients de ces enjeux, nous avons souhaité réaliser un portrait en santé-environnement de notre territoire, selon l'approche "Une seule santé" qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale et celle des écosystèmes.

- Nous remercions les professionnels de santé et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à cette réflexion en participant aux entretiens et/ou en fournissant des données d'observation, ainsi que la DREAL PACA qui a permis le financement de ce travail. Nous saluons tout particulièrement l'investissement de Yaëlle MICHARD qui a réalisé ce diagnostic territorial dans le cadre de son stage de Master 2 à nos côtés.

- Cet état des lieux s'inscrit dans la dynamique du projet de santé 2026-2030 de notre Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et le complète en apportant un éclairage inédit sur les déterminants environnementaux qui façonnent la santé de nos concitoyens. Ce travail nous amène également à nous interroger, en tant que professionnels de la santé humaine, sur nos propres interactions avec le milieu dans lequel nous exerçons et avec les autres champs de la santé (animale, végétale...). En identifiant les atouts de notre territoire, riche de ses ressources naturelles et de ses solidarités, mais aussi les enjeux et les vulnérabilités auxquels nous sommes confrontés ainsi que les impacts de nos pratiques, ce travail doit nous permettre de prioriser et de mieux orienter nos actions de prévention, de promotion de la santé et de coopération avec les acteurs locaux.

Ce portrait constitue une première étape. Il a vocation à nourrir la réflexion, engager le dialogue et guider les actions que nous construirons ensemble pour préserver durablement la santé de notre territoire et de ceux qui y vivent.

Les professionnels membres du groupe de travail "santé-environnement" de la CPTS

Méthodologie

Ce “portrait santé-environnement” du Champsaur Valgaudemar s’inspire de la méthode d’élaboration d’un diagnostic local en santé environnementale. Il s’agit d’une démarche visant à dresser un état des lieux des caractéristiques de l’environnement d’un territoire susceptibles d’avoir un impact sur la santé des habitants et à impulser la réflexion vers un plan d’actions. Afin d’inscrire ce travail dans l’approche “Une seule santé”, nous avons cherché à prendre en compte les enjeux liés aux différentes santés, à ouvrir le dialogue avec des acteurs extérieurs à la santé humaine et également à recenser les actions relatives à l’impact du système de santé local (cabinets, maisons de santé, EHPAD…) sur l’environnement.

Pour autant, l’effort de décloisonnement, d’approche “intégrée” et d’opérationnalisation du concept “Une seule santé” restera à poursuivre, les résultats présentés dans ce document étant encore prioritairement centrés sur la santé humaine, en lien avec notre champ de compétences en tant que CPTS.



Nous nous sommes particulièrement appuyés sur les deux guides méthodologiques suivants :

- Guide d’accompagnement des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2015-2021, ORS PACA, 2019.
- Guide d’accompagnement des collectivités dans la réalisation d’un diagnostic local en Bretagne et Pays de la Loire, ORS Pays de la Loire, 2023.

Grandes étapes du diagnostic :

1. Identification des thématiques de santé-environnementale

- L’air intérieur.
- L’air extérieur.
- L’alimentation et l’agriculture.
- L’eau potable et de baignade.
- Les milieux naturels.
- Les risques climatiques et naturels.
- La santé animale, les zoonoses et les risques vectoriels.
- L’urbanisme et l’aménagement.
- L’habitat.
- La gestion des déchets.
- L’économie locale.
- Le bruit.

2. Recueil et analyse de données quantitatives et qualitatives



Systèmes d’Information Statistique



Analyse documentaire



Entretiens auprès des acteurs locaux

Détermination des indicateurs

3. Analyse croisée et détermination des enjeux : atouts et points de vigilance, principaux risques pour la santé humaine, populations et territoires les plus exposés, ressources et actions identifiées.

Acteurs rencontrés dans le cadre du diagnostic

COORDINATRICES DE DISPOSITIFS TERRITORIAUX
- Coordinatrice du Projet Alimentaire Territorial

- Élue municipale d’Orcières et élue communautaire en charge de l’agriculture et du PAT

ÉLU·E·S
- Élue de Saint-Bonnet
- Élu de Saint-Jean-Saint-Nicolas

AGENTS DE COLLECTIVITÉS
- Directeur Général des Services de la commune de Saint-Bonnet
- Technicien Cadre de vie de la commune de Saint-Bonnet

REPRÉSENTANTS.ES ASSOCIATIFS
- Salariées Gap Science Animation
- Conseillère santé-habitat à l’APPA

- Chargée de mission restauration collective et De ferme en ferme à Agribio
- Salariés du Groupement de défense sanitaire 04-05

MILIEUX AGRICOLES
- Chargée de mission Pôle foncier/territoires à la Chambre d’agriculture

GESTIONNAIRES MILIEUX NATURELS
- Techniciens de la Communauté Locale de l’Eau du Drac Amont
- Chargée de mission Agriculture - Pastoralisme au Parc National des Écrins

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
- Directrice de l’EHPAD Coallia Bonnedonne
- Directeur de l’EHPAD Drac Severaisse

- Directeur du laboratoire départemental vétérinaire et d’hygiène alimentaire

SANTÉ ANIMALE

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS
- Vétérinaire officiel à la DDETSPP 05
- Agents de l’ARS DD 05 (service Santé environnement)

MILIEU DE LA RECHERCHE
- Chercheur en santé environnement au CNRS
- Médecin de santé publique Université Aix-Marseille

Air extérieur

ATOUTS

Les Hautes-Alpes restent le département le plus préservé de la région PACA en qualité de l'air selon AtmoSud.

Indice cumulé de l'air annuel (particules fines PM 10, particules très fines PM 2.5, ozone O3, dioxyde d'azote NO2) très bon (en altitude) à moyen (en fond de vallées).

↓ générale des taux de polluants depuis 6 ans - AtmoSud.

Concentration moyenne annuelle de NO2 et de PM 10 en dessous des valeurs recommandées par l'OMS - AtmoSud.

POINTS DE VIGILANCE

Concentration moyenne annuelle d'Ozone (O3) et de PM 2.5 (fond de vallées) au-dessus des valeurs recommandées par l'OMS - AtmoSud.

Principales sources de pollution de l'air :

- secteur résidentiel/tertiaire : chauffage domestique).
- transport routier.

↳ En plus des activités humaines, le niveau de pollution dépend des conditions météorologiques et de l'arrivée de masses d'air transfrontalières.

→ 3 procédures d'information-recommandation ou d'alerte particule fine (PM) dans le département en 2024 - AtmoSud.

Risque pollinique élevé (graminées, frêne) - RNSA.

Le dérèglement climatique favorise certains types de polluants (formation d'ozone, particules fines associées à des incendies, etc.).

↳ Certains des polluants de l'air sont également des gazs à effets de serre.

Principaux risques pour la santé humaine :

Importance des expositions chroniques par rapport aux expositions ponctuelles.
Réduction de l'espérance de vie, risque accru de cancers, maladies respiratoires (exemple : asthme) et cardiovasculaires, diabète, dépression, risques allergiques associés aux pollens, ect.

Personnes et territoires les plus exposés

Enfants, personnes âgées, fumeurs, malades du cœur ou des poumons, asthmatiques, etc.

Territoires en fond de vallée, proximité des axes routiers importants, etc.

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes :

la pollution de l'air altère les végétaux et perturbe la faune, avec des effets sur la santé des animaux et des écosystèmes.

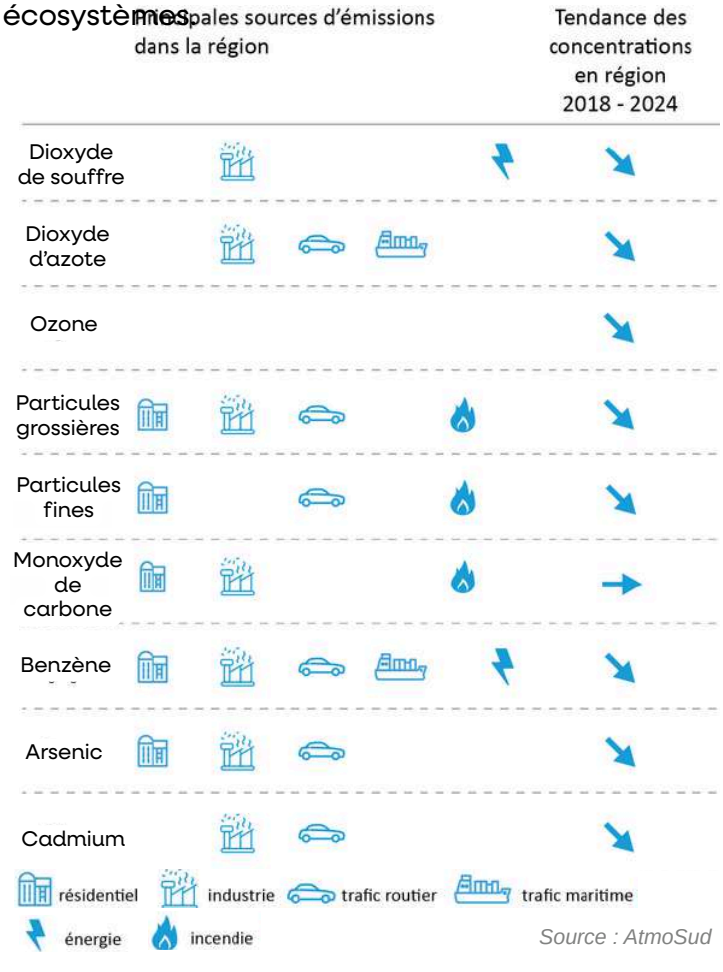

Source : AtmoSud

Les lignes directrices de l'OMS.

La pollution atmosphérique est désormais reconnue comme l'une des menaces environnementales majeures pour la santé humaine, et contribue pour partie au dérèglement climatique. Les lignes directrices mondiales de l'OMS sur la qualité de l'air extérieur fixent des seuils de référence et des cibles intermédiaires pour les principaux polluants pouvant entraîner des problèmes de santé. Elles sont basées sur des données scientifiques récentes et servent également de référence pour établir des normes et des objectifs juridiquement contraignants pour la gestion de la qualité de l'air à l'échelle mondiale, nationale et locale. Des seuils réglementaires européens et nationaux existent également.

Les principaux polluants en région PACA.

Les 9 principaux polluants en région, décrits dans le tableau ci-contre, ont des sources d'émissions différentes (liées aux activités résidentielles, industrielles, énergétiques, de transports routiers et maritimes, ainsi qu'aux incendies). La qualité de l'air s'améliore concernant la plupart des polluants dans les Hautes-Alpes, comme au niveau régional et national. Les améliorations technologiques dans les transports et les chauffages ainsi que les actions locales contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air depuis plusieurs décennies.

Indice cumulé de l'air (ICAIR).

ICAIR est un indice d'AtmoSud qui cumule quatre polluants réglementés, NO_2, O_3, PM2.5, et PM10, grâce à un travail de modélisation (les stations de mesures les plus proches se situant à Gap). L'indice qui pondère ces quatre polluants en fonction du nombre de lignes directrices dépassées est rapporté sur une année. Il prend en compte les effets cumulatifs des différents polluants, permettant de mettre en évidence les zones à expositions multiples.

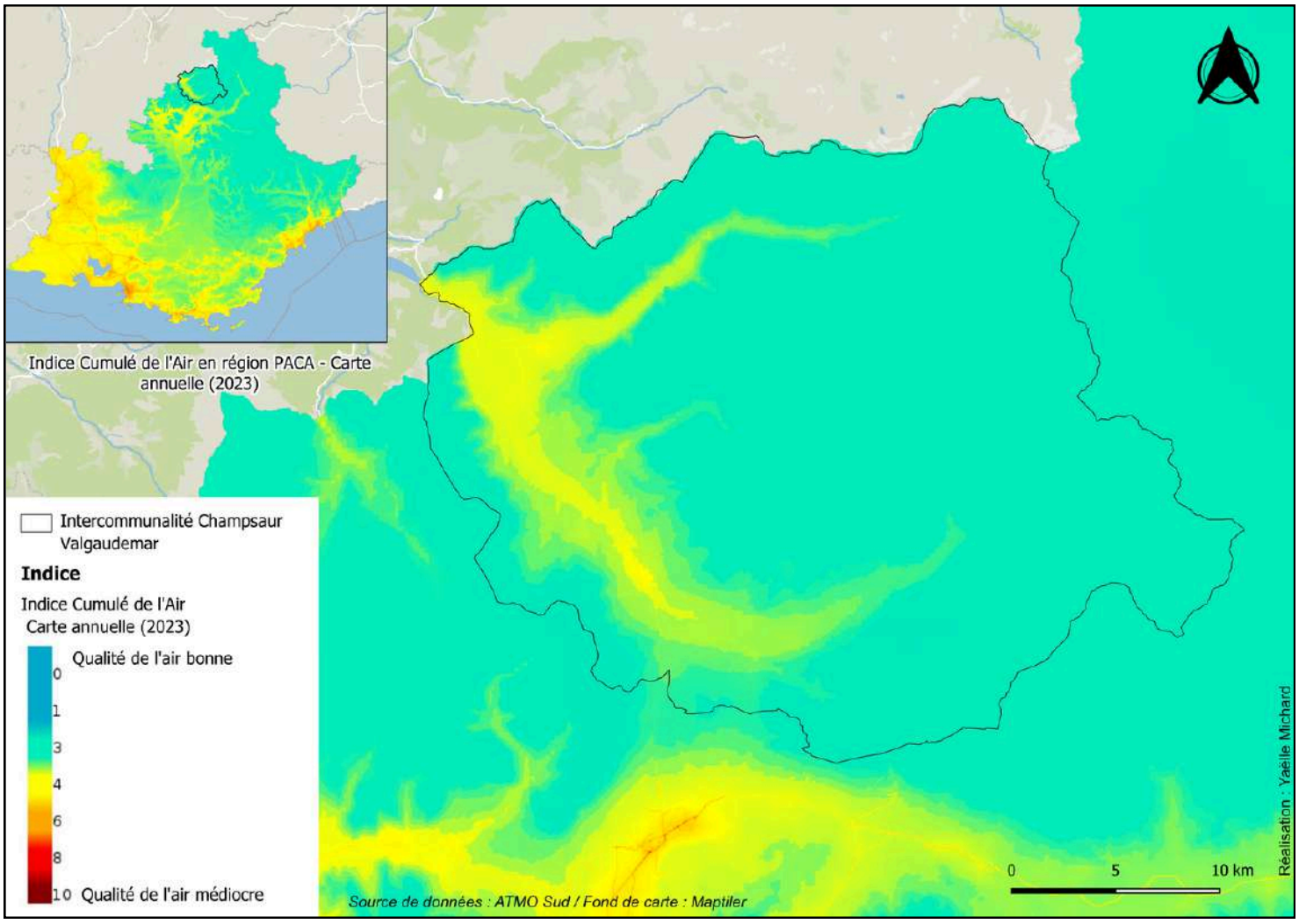

À l'échelle de l'intercommunalité, on peut observer une différence de qualité de l'air extérieur entre les fonds de vallées et les territoires plus en altitude. Si l'on regarde polluant par polluant, cette différence peut s'expliquer par les particules très fines, dont la concentration moyenne annuelle dépasse les valeurs recommandées par l'OMS en fonds de vallée. Les PM2.5 sont des polluants émis en plaine, car liées au chauffage domestique au bois essentiellement et dans une moindre mesure au trafic routier, au brûlage des déchets verts ou encore aux carrières. L'ozone n'explique pas cette différence car il est présent quasi uniformément sur l'ensemble du territoire. Sa concentration moyenne annuelle dépasse également les valeurs recommandées par l'OMS. L'ozone est un polluant secondaire qui n'est pas émis directement par une source, mais résulte de la transformation chimique d'autres polluants, dit polluants précurseurs, sous l'effet du rayonnement solaire (photochimie).

Les épisodes d'ozone peuvent migrer au gré des vents et venir de loin ; plus de la moitié du niveau de fond en ozone observé dans la région n'est pas produit localement. Les niveaux d'ozone sont plus bas dans les vallées alpines (qui sont à l'écart des zones de plus forte photochimie).

Pour l'année 2023 et en regardant l'évolution de l'indice sur 4 années (2020-2024), l'air sur l'intercommunalité est globalement de bonne qualité par rapport à d'autres territoires de PACA (comme les métropoles). Les zones urbanisées sont peu nombreuses et peu denses et il y a très peu d'activités industrielles émettrices de polluants atmosphériques. Les légères variations en fonction des années peuvent s'expliquer par les conditions météorologiques changeantes (la chaleur augmente par exemple la fixation des polluants) ou encore l'arrivée de masse d'air transfrontalière (sable du Sahara, incendies, etc).

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Étude en cours, portée par l'ARS, sur les particules fines.
- Stations de mesures et études locales d'AtmoSud.
- Procédures d'information-recommandation ou d'alerte activées à l'échelle départementale afin de réduire les rejets de polluants et de limiter l'impact sanitaire.

Air intérieur

ATOUTS

56% des communes du territoire sont peu exposées au risque radon (catégorie 1) Base GASPAR.

La qualité de l'air extérieur relativement bonne réduit l'effet cumulatif par lequel la pollution extérieure influence la qualité de l'air intérieur.

POINTS DE VIGILANCE

1 tiers des communes en risque radon important (catégorie 3) - Base GASPAR.
↳ Difficulté individuelle à agir.

Précarité énergétique : vectrice d'une mauvaise qualité de l'air.
› 7,8% des ménages étaient en précarité énergétique liée au logement en 2022 - INSEE et RP.

Exposition à la mauvaise qualité de l'air intérieur **accrue en hiver** (moins de ventilation).

Expositions potentielles :
- **particules fines** (chauffage au bois)
- air trop **sec** ou trop **humide**
- **risques biologiques** (plantes, acariens, virus...)
- **pollutions chimiques** (produits ménagers, tabac, ameublement récent...)

Principaux risques pour la santé humaine :
Allergies, asthme, pneumonies, cardiopathies ischémiques, bronchopneumopathies chroniques obstructives, accidents vasculaires cérébraux, cancers pulmonaires, etc.

Risques pour la santé des animaux domestiques également

Personnes et territoires les plus exposés

Enfants, femmes enceintes, personnes âgées, individus souffrant d'allergies, d'asthme ou de maladie respiratoire, personnes dont le système immunitaire est altéré, personnes en précarité énergétique, etc.
Communes exposées au risque radon.

Potentiel d'émanation de radon par communes.

Cet indicateur permet de classer les communes en fonction du potentiel radon des roches caractérisant leur sous-sol et ainsi de cibler les zones dans lesquelles la présence de radon dans les habitations à des concentrations élevées est la plus probable. Selon une campagne nationale de mesure, plus de 10% des bâtiments en catégorie 3 dépassent 300 Bq/m^3 (seuil de référence national).

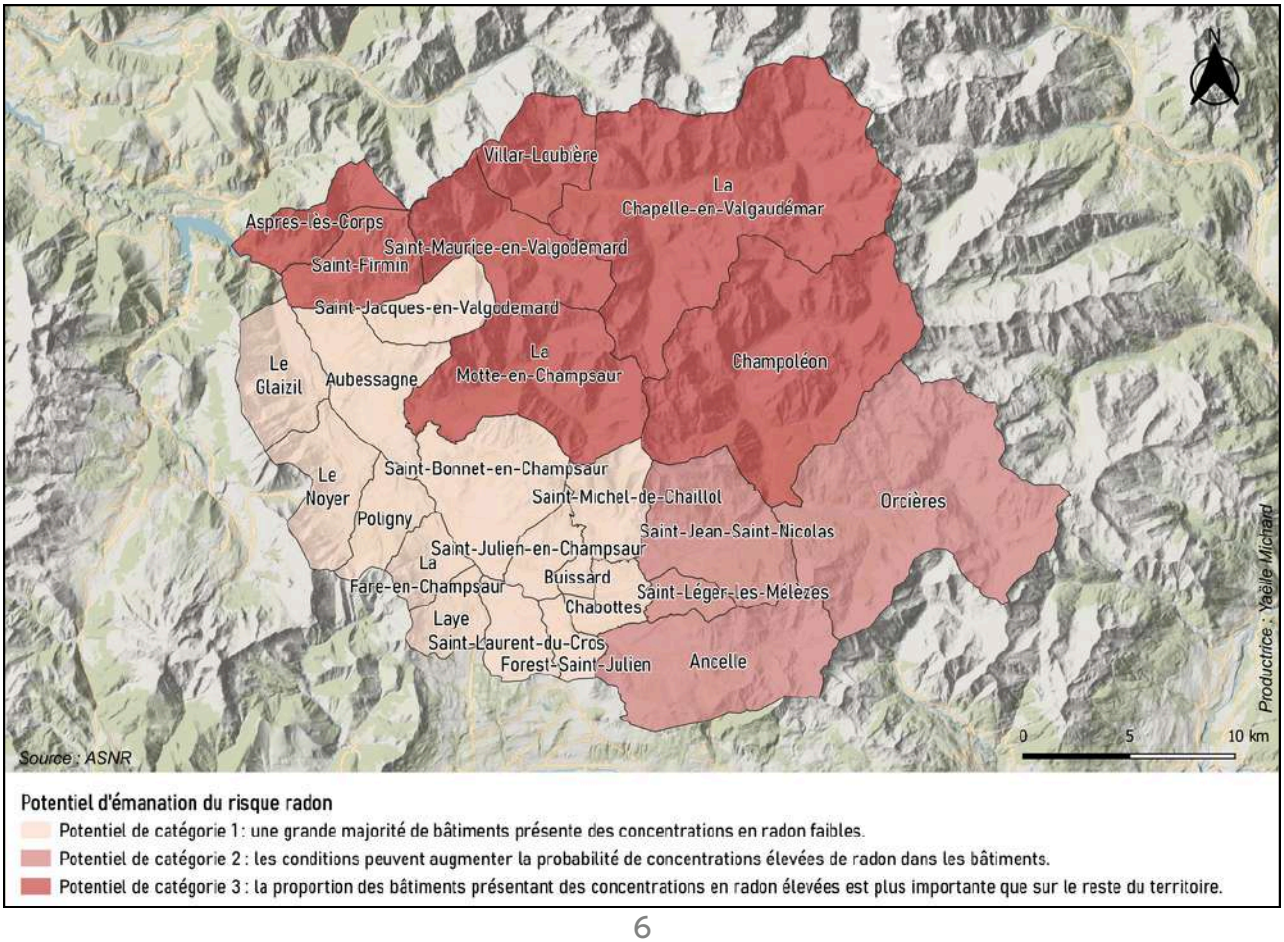

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches du sous-sol (granites, schistes, gneiss). Sur le territoire, c'est le sous-sol granitique de certaines parties du massif qui expose les communes à un risque radon élevé.

L'émission de ce gaz peut se concentrer dans l'atmosphère intérieure des bâtiments et peut présenter des risques pour la santé des habitants, notamment un risque de cancer du poumon. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Nombre et part des ménages en précarité énergétique liée au logement par niveau de vie en 2022.

Cet indicateur porte sur les ménages en situation de précarité énergétique. C'est à dire les ménages dont les dépenses théoriques d'énergie pour le logement excèdent 8 % de leurs ressources et qui font partie des 30 % des ménages les plus modestes.

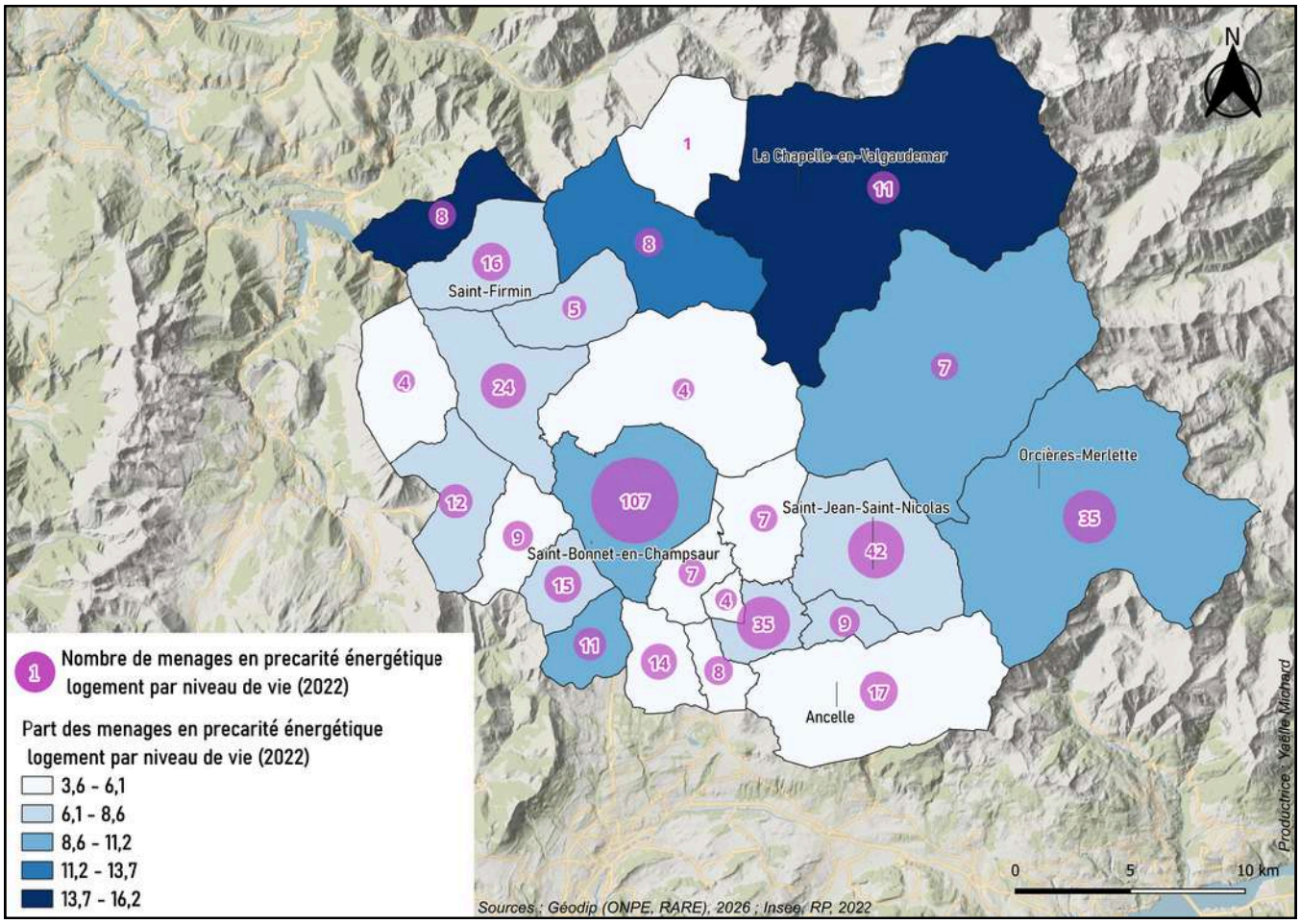

L'Observatoire national de la précarité énergétique définit la précarité énergétique liée au logement comme une difficulté à disposer de l'énergie nécessaire dans son logement en raison de ressources insuffisantes ou de conditions d'habitat inadaptées.

Ces situations concourent à l'utilisation de chauffage mobile d'appoint ou de fortune, à l'obturation des entrées/sorties d'air qui entraînent une accumulation des polluants de l'air intérieur et des taux d'humidité élevés.

Sur le territoire, c'est Saint-Bonnet-en-Champsaur qui concentre le plus de ménages en précarité énergétique liée au logement par niveau de vie. Les centres-bourgs d'anciens villages concentrent souvent de vieilles habitations avec des problèmes d'isolation. Les communes de la Chapelle-en-Valgaudemar et Aspres-les-Corps font partie des communes les moins habitées de l'intercommunalité, mais ont la part des ménages en précarité énergétique la plus importante, soit environ 16% de leurs ménages.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Prêt de dosimètres radon, sensibilisation des professionnels et animations auprès de différents publics par Gap Sciences Animation 05 (GSA 05).
- Projet évoqué par l'ARS de construire une "filière" radon permettant d'orienter les particuliers dans leurs démarches après un dosage radon.
- Enquêtes environnementales menées sur prescription médicale dans les logements par une conseillère habitat de l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique).
- Diagnostics obligatoires pour logement existant (diagnostics de performance énergétique, plomb, amiante).
- Possibilité de diffusion de documents de sensibilisation existants sur la qualité de l'air intérieur (par exemple "Le petit guide santé de l'air intérieur" de l'ASEF).
- Exemple de dispositif "Ambassadeur Air et Santé" de l'APPA en Hauts de France

Risques naturels et climatiques

ATOUTS

Au maximum 3 catastrophes naturelles reconnues sur les communes du territoire : à Saint-Bonnet et Forest-Saint-Julien (avec une moyenne nationale de 7 par communes) entre 1986 et 2023 selon le SDES.

Plans de prévention des risques naturels mis place dans 6 communes

Prévention des crues : rôle clé du bocage (ralentissement des écoulements) et des principaux cours d'eau peu aménagés.

POINTS DE VIGILANCE

Risques naturels mutliples et effets en cascade difficiles à anticiper.

17 communes sur 25 sont exposées à au moins 5 risques naturels différents - Base GASPAR.

Certains ouvrages de protection sont vieillissants.

Affaissements de terrain à certains endroits liés à la nature du sol (ancien lac glaciaire).

Dérèglement climatique :

- de la température des territoires de montagne importante.

En moins de 150 ans, les Alpes du Sud ont connu une hausse d'environ 2°C (contre 1,4°C en moyenne en France) - GREC Sud.

- des phénomènes extrêmes.

La corrélation avec une augmentation de l'ensemble des risques est difficile à établir.

Principaux risques pour la santé humaine :

Épisodes de canicule : coups de chaleur, aggravation des maladies chroniques, augmentation des décès et hospitalisations, etc.
Catastrophes naturelles : risque de décès, traumatismes, infections, stress post-traumatique et dépression.
Rayonnement UV : risques d'insolation, de déshydratation, de cancers cutanés, etc.

Personnes et territoires les plus exposés

Pour les risques naturels : personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes défavorisées, personnes avec pathologies psychiatriques, territoires dépendant d'un axe de circulation exposé au risque, etc.
Pour la chaleur : nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées, malades prenant certains traitements, territoires de fonds de vallée, etc.

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes :

Selon l'Office Français de la Biodiversité, "les risques naturels peuvent modifier profondément les écosystèmes. Sécheresses, inondations, incendies ou tempêtes affectent la biodiversité en provoquant des pertes d'habitats, des perturbations dans les cycles écologiques et une pression accrue sur les espèces les plus sensibles. Ces événements peuvent affaiblir temporairement la résilience des milieux naturels, notamment lorsqu'ils se répètent." (https://ofb.gouv.fr/reduire-exposition-aux-risques-naturels-par-la-biodiversite, septembre 2026).

Evolution du climat ces 55 dernières années.

Le premier indicateur (graphique "Anomalie de température moyenne annuelle") montre l'écart de température chaque année par rapport à la période de référence 1981-2010, considérée comme climat "normal" récent.
Le deuxième indicateur (page suivante) montre l'étendue des températures observées pour chaque saison (1970-2025), pour les 3 niveaux de comparaison. Le travail a été mené par Jean Gaudart à partir des réanalyses climatiques ERA5 (Copernicus).

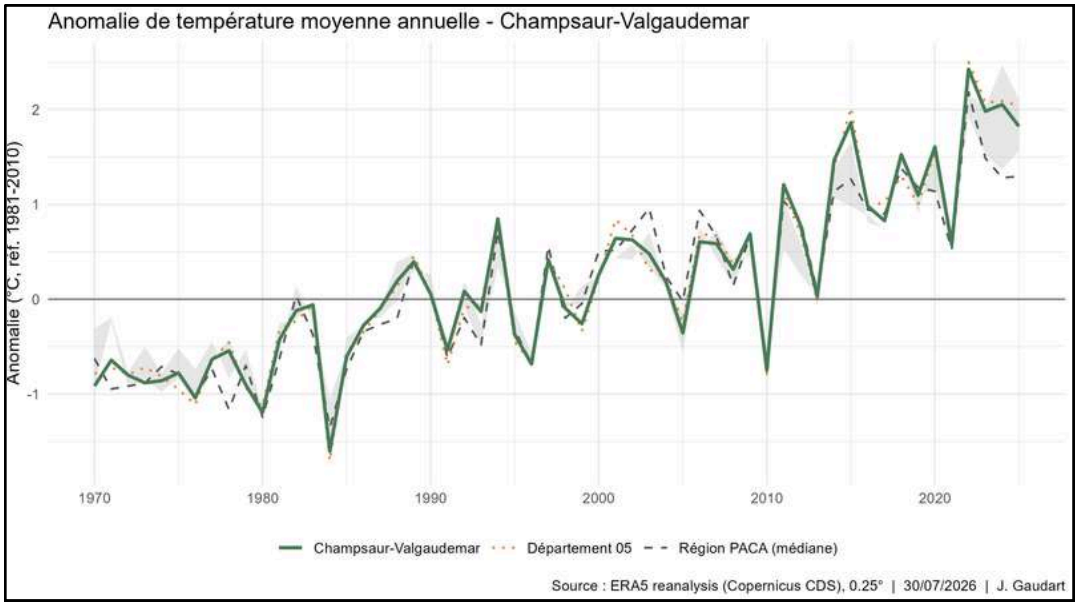

Le Champsaur Valgaudemar se réchauffe de façon nette et mesurable depuis 1970, à un rythme comparable ou légèrement supérieur à celui du reste du territoire régional.Ces 55 dernières années, l'écart par rapport au climat de référence est croissant. Il tend à dépasser les 2°C de différence depuis 4 ans et dépasse les chiffres d'anomalies régionaux.

Ce réchauffement n'est pas homogène dans l'année. L'été et le printemps se réchauffent le plus vite avec une moyenne de 0,6°C de réchauffement pour l'été. L'automne se distingue par une évolution beaucoup plus modérée, voire quasi stable pour les températures maximales.
Du fait de cette hausse de température, la saison favorable à la végétation s'allonge plus vite.

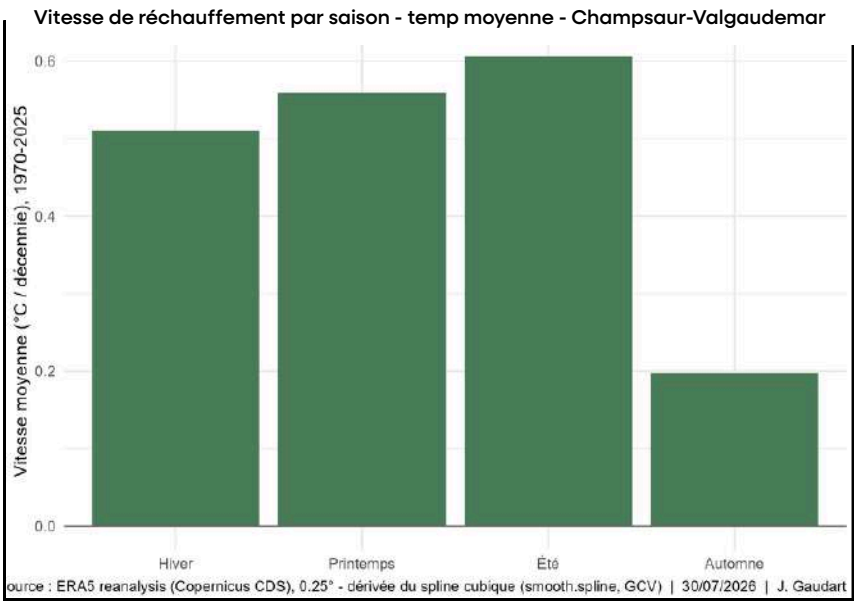

Les projections du dérèglement climatique sur le territoire.

Les indicateurs de Climadiag montrent l'impact que pourrait avoir le dérèglement climatique en 2050 (selon scénario du GIEC avec augmentation de la température à +2,7°C) et permet de voir l'évolution par rapport aux valeurs de la période 1976 et 2005 (valeur de référence).
La valeur médiane est celle attendue et les valeurs basse et haute correspondent aux deux bornes de l'intervalle de confiance à 90%.

Nombre annuel de jours en vague de chaleur (EPCI Champsaur-Valgaudemar)

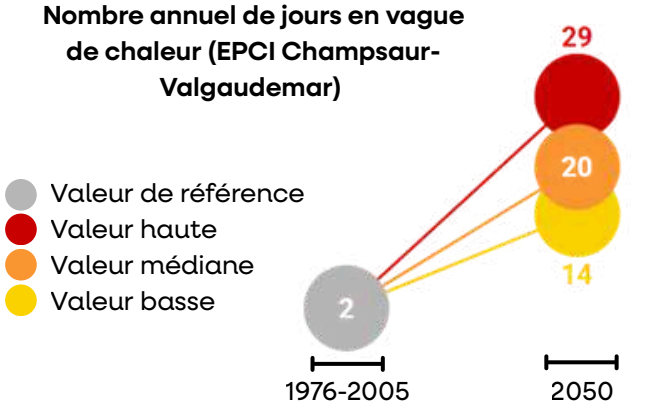

Source : MétéoFrance Climadiag

Nombre de jours avec sol sec (EPCI Champsaur-Valgaudemar)

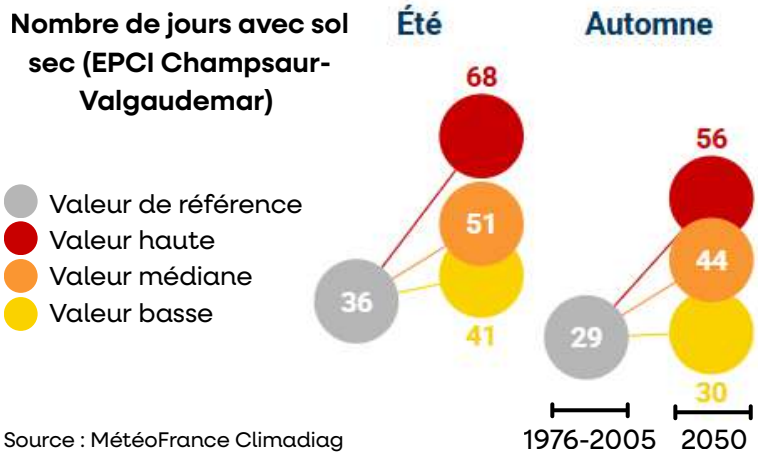

Source : MétéoFrance Climadiag

Les territoires de montagne subissent des changements climatiques plus rapides et plus marqués qu'en plaine. La température de l'air a d'ores et déjà augmenté de près de 2°C dans les Alpes du Sud par rapport à l'ère préindustrielle (alors que la hausse moyenne est d'environ 1,4°C en France). Les effets du changement climatique sont perçus et/ou visibles depuis des décennies avec le recul (symbolique) des glaciers, un enneigement en basse et moyenne altitude moins abondant, une période estivale plus marquée, etc.
Si l'on analyse les projections de Météo France à l'échelle de l'intercommunalité, plusieurs évolutions climatiques sont à prendre en considération. Le nombre annuel de jours en vague de chaleur (au moins 5 jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de 5°C) entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050 va significativement augmenter, le réchauffement étant plus marqué en été qu'en hiver.
e dérèglement du climat va également avoir des conséquences sur l'augmentation de certains risques naturels. L'élévation de la température sur l'ensemble du territoire va notamment entraîner l'augmentation du nombre de jours avec sol sec en été et en automne. Cet assèchement des sols aura des conséquences en termes d'aggravation des risques de retrait-gonflement argile, ou encore sur l'augmentation du nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation.



Nature et importance des risques naturels par commune.

Indicateurs croisés : nombre et nature des risques naturels (feu de forêt, mouvement de terrain, inondation, séisme, avalanche et radon) ; nombre de reconnaissances par l'État de catastrophes naturelles depuis 1982 (reconnaissance officielle par l'État des dommages matériels causés par un phénomène naturel d'intensité anormale, permettant aux victimes d'être indemnisées) ; nombre de risques naturels couverts par un Plan de Prévention des Risques naturels (outil réglementaire visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels en encadrant l'aménagement du territoire).

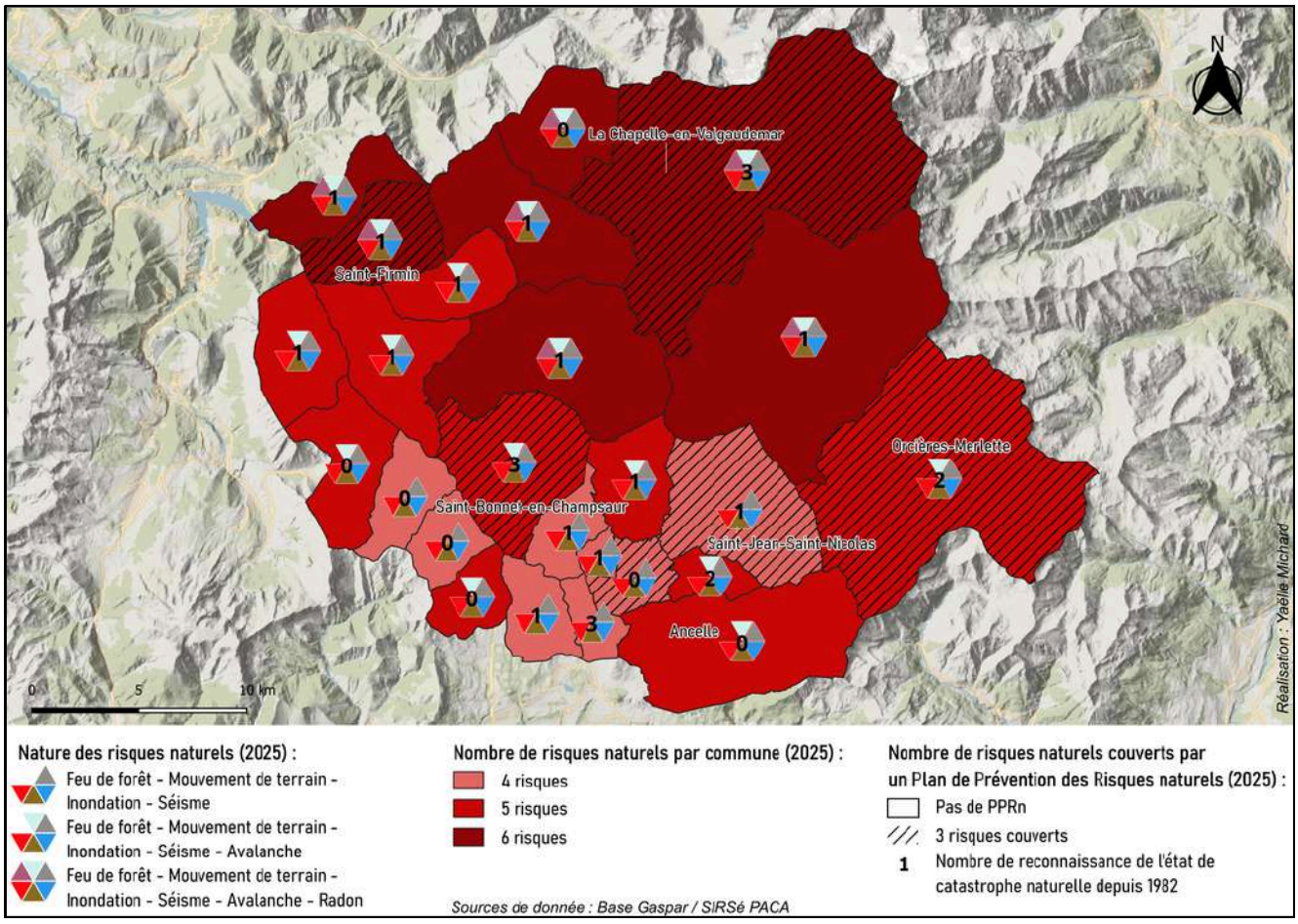

Le territoire cumule de nombreux risques naturels différents du fait des influences climatiques, du caractère montagneux et de la nature des cours d'eau. 17 communes sur 25 sont exposées à au moins 5 risques différents. L'intercommunalité fait partie des territoires de la région les plus exposés. Les risques les plus présents sont les feux de forêt, les mouvements de terrain, les inondations et le risque sismique. Le retrait-gonflement d'argile (non représenté sur la carte) est un risque à prendre également en considération car il peut endommager les bâtiments (surtout les maisons individuelles qui ont des fondations superficielles). Ce cumul de risques peut avantager les effets cascade, c'est à dire la survenue d'une catastrophe naturelle qui en entraîne une autre etc.

Dans certains secteurs, par exemple le Valgaudemar et Prapic, les axes de circulation sont particulièrement menacés. De plus, certains ouvrages de protection sont vieillissants.

Malgré cette exposition, l'intercommunalité ne fait pas partie des territoires où il y a le plus d'occurrences de reconnaissance de catastrophes naturelles par l'État. Le territoire étant peu densément peuplé, certains phénomènes peuvent ne pas toucher de population. De plus, les principaux cours d'eau ont un profil plutôt résilient aux crues et le bocage permet également un ralentissement des écoulements. Enfin, 6 communes se sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels concernant les risques inondation, mouvement de terrain et avalanche.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Actions de la CLEDA relatives au bassin versant du Drac amont : gestion des risques (STEPRIM) avec priorisation d'actions, prévention des inondations (GEMAPI)...
- Plans de Prévention des Risques Naturels communaux, Plans Communaux de Sauvegarde et Registres communaux des personnes vulnérables.
- Plan de participation à la gestion de situation sanitaire exceptionnelle de la CPTS et actions de sensibilisation des professionnels de santé à la gestion des risques majeurs (par exemple lors de la Soirée Interpro de mars 2025).
- Animations scolaires par Gap Sciences Animations 05 pour développer une "culture du risque" face aux aléas naturels.

Milieux naturels

ATOUTS

Très peu d'espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes.
Entre 2000 et 2024, pas plus de deux EAEE différentes ont été recensées sur quelques zones du territoire.

Territoire avec une importante surface encore préservée de l'artificialisation, ce qui favorise la biodiversité.
81,8% de l'intercommunalité est occupée par de la forêt et des milieux semi-naturels - CLC 2018.

Les espaces naturels terrestres sont majoritairement peu fragmentés
Le paysage bocager a un rôle important pour maintenir les continuités écologiques.

91% du territoire se situent dans la zone d'adhésion du Parc Naturel des Écrins et 32% en zone cœur.

POINTS DE VIGILANCE

Végétaux exotiques envahissants en augmentation et présents sur une grande partie du territoire.
Environ la moitié de l'intercommunalité décomptait au moins trois végétaux exotiques envahissants différents en 2025 - ARBE.

Dégradation des milieux naturels :
- Disparition de 50% des haies en 50 ans.
- Pollutions se retrouvant dans les milieux naturels (ex de certains lacs d'altitude)

Dérèglement climatique :
14 % de la perte de biodiversité est directement imputable aux changements du climat - MNHN.
Or, la biodiversité régule le climat à travers les puits de carbones notamment.
des chances d'implantation d'espèces exotiques envahissantes.

Principaux risques pour la santé humaine :
Risques en général indirects.
Émergence de maladies infectieuses,
Problème de santé mentale : anxiété, dépression, etc.

Personnes et territoires les plus exposés
Travailleur.euses agricoles
Territoires déjà très anthropisés, etc.

Capacité de la nature à contribuer à une bonne qualité de vie

Régulation de processus environnementaux :
Pollinisation et dispersion des graines, régulation de la qualité de l'air, régulation de la distribution quantitative, spatiale et temporelle des eaux douces, régulation des organismes et processus biologiques nuisibles, etc.

Matériaux et assistance :
Énergie, alimentation humaine et animale, ressources médicinales, biochimiques et génétiques, etc.

Apports immatériels :
Apprentissage et inspiration, expériences physiques et psychologiques, soutien identitaire, etc.

L'état écologique des cours d'eau.

L'indicateur d'état écologique des cours d'eau est produit par l'Agence de l'eau, bassin par bassin. Il est mesuré pour chaque rivière tous les 6 ans, soit à partir des données recueillies sur les stations de mesures, soit par modélisation au regard des pressions humaines pour les rivières ne disposant pas de station. L'état écologique est classé en 5 catégories : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Cette catégorisation repose sur des mesures biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques.

Il y a une certaine disparité de l'état écologique des cours d'eau des bassins versants du Champsaur et du Valgaudemar. Le Drac, cours d'eau principal, a un état écologique moyen. Cette catégorie indique que les activités humaines affectent modérément la vie animale ou végétale du cours d'eau et que certaines espèces ont disparu, en particulier les espèces sensibles. C'est en effet le cours d'eau qui est le plus dénaturé par les activités humaines. Le reste des cours d'eau est en bon à très bon état. Le bon état signifie que quelques activités perturbent la vie animale ou végétale, mais celles-ci peuvent encore se développer, même si quelques espèces sont moins abondantes.

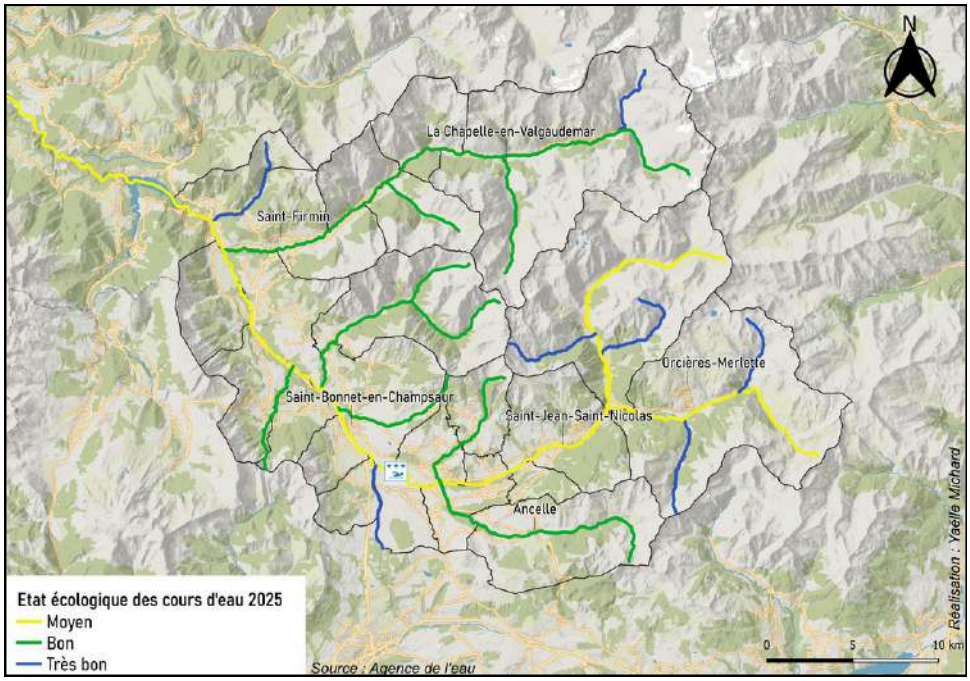

Le très bon état écologique signifie que le fonctionnement naturel des cours d'eau est préservé des activités humaines.
Même si les cours d'eau en région PACA sont en moins bon état en secteurs de plaine et espaces plus densément peuplés, 63% des cours d'eau sont en bon ou très bon état écologique (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2021).

Fragmentation des espèces naturels terrestres en PACA.

La fragmentation désigne la division d'un habitat naturel continu en plusieurs petites zones isolées, séparées par des barrières (infrastructures linéaires de transport, habitations, zones d'activités, etc.). Cet indicateur mesure l'étendue des zones naturelles restantes, le nombre et la taille des fragments et la connectivité entre ces fragments (capacité des espèces à circuler). Il permet d'évaluer l'impact des activités humaines en identifiant les zones critiques où la fragmentation menace les écosystèmes.

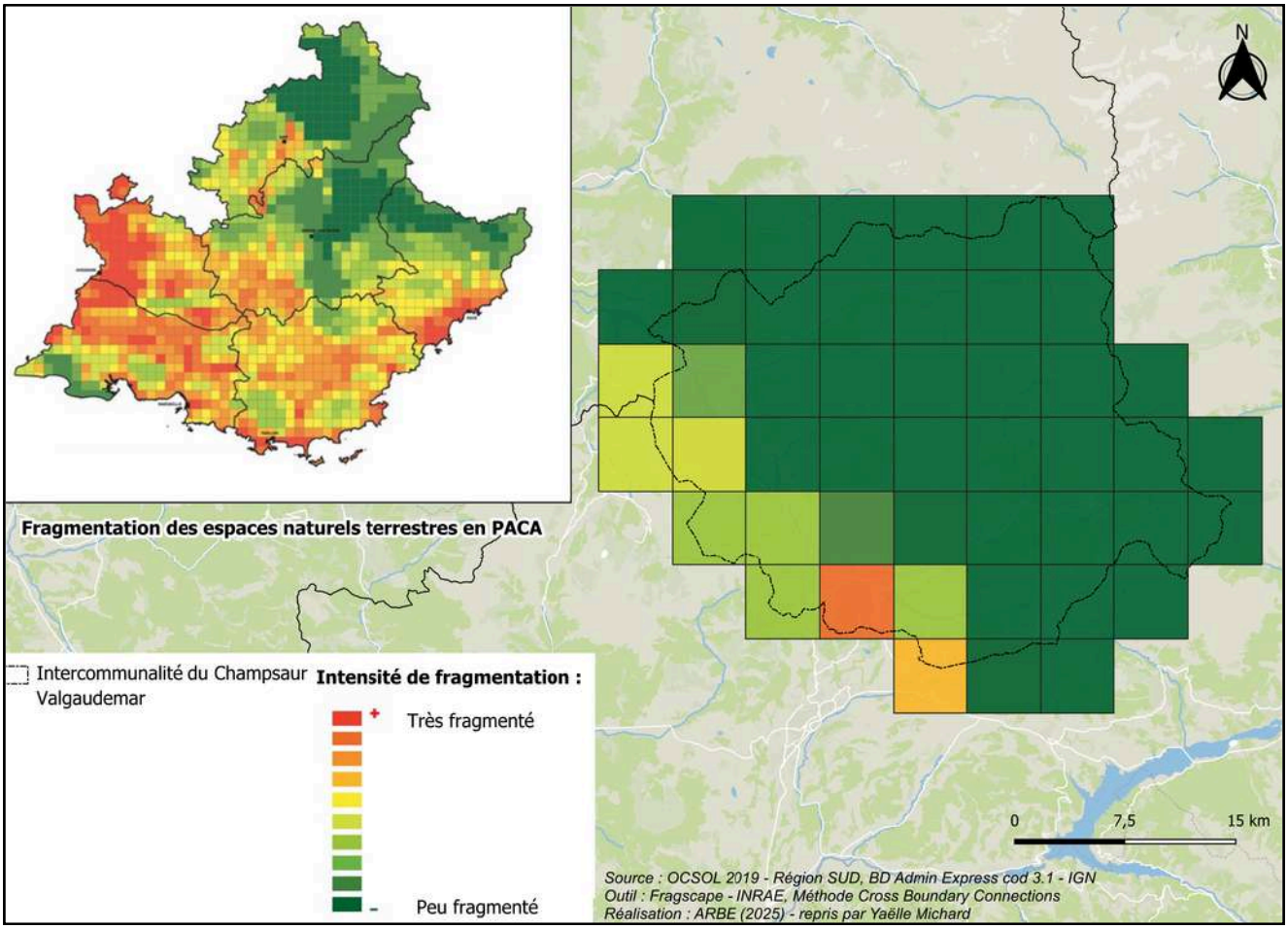

La fragmentation des espaces naturels perturbe les possibilités de déplacement des espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, soin aux jeunes, repos, dispersion), limite les surfaces accessibles, cloisonne les espace naturels et isole les populations. Elle compromet également la réponse des espèces aux changements climatiques. Car la fragmentation limite leur capacité à se déplacer suffisamment rapidement et loin pour suivre l'évolution des climats.
Les parties alpines du territoire régional présentent les espaces naturels les moins fragmentés, comme c'est le cas du Champsaur Valgaudemar.

La majeure partie du territoire est ainsi catégorisée comme peu fragmentée. D'une part parce que la proportion des espaces naturels est plus importante : 81,8% du territoire est composé de forêt et de milieux semi-naturels, contre 67,5% en PACA (CorineLandCover 2018). D'autre part parce que les éléments fragmentant sont moins nombreux. Les zones les plus fragmentées de l'intercommunalité sont la partie sud ouest, qui correspond aussi aux communes les moins dotées d'espaces semi-naturels et de forêt (Saint-Julien-en-Champsaur, Saint-Laurent-du-Cros et Buissard notamment) et à l'emplacement de la principale route (la nationale reliant Grenoble à Gap).

Répartition de la diversité en espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes entre 2000 et 2024 et nombre de taxons végétaux exotiques envahissantes en 2025.

Une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'humain (volontaire ou fortuite) y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives d'après la Stratégie Nationale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Ces deux indicateurs montrent l'évolution et la situation actuelle des espèces animales (avec pour groupes taxonomiques considérés les mammifères, les oiseaux, les mollusques, les reptiles, les amphibiens et poissons d'eau douce) et végétales envahissantes sur le territoire et en région. Les indicateurs sont donnés en nombre de taxons (unité regroupant des organismes vivants possédant en commun certains caractères) par maille de 5km².

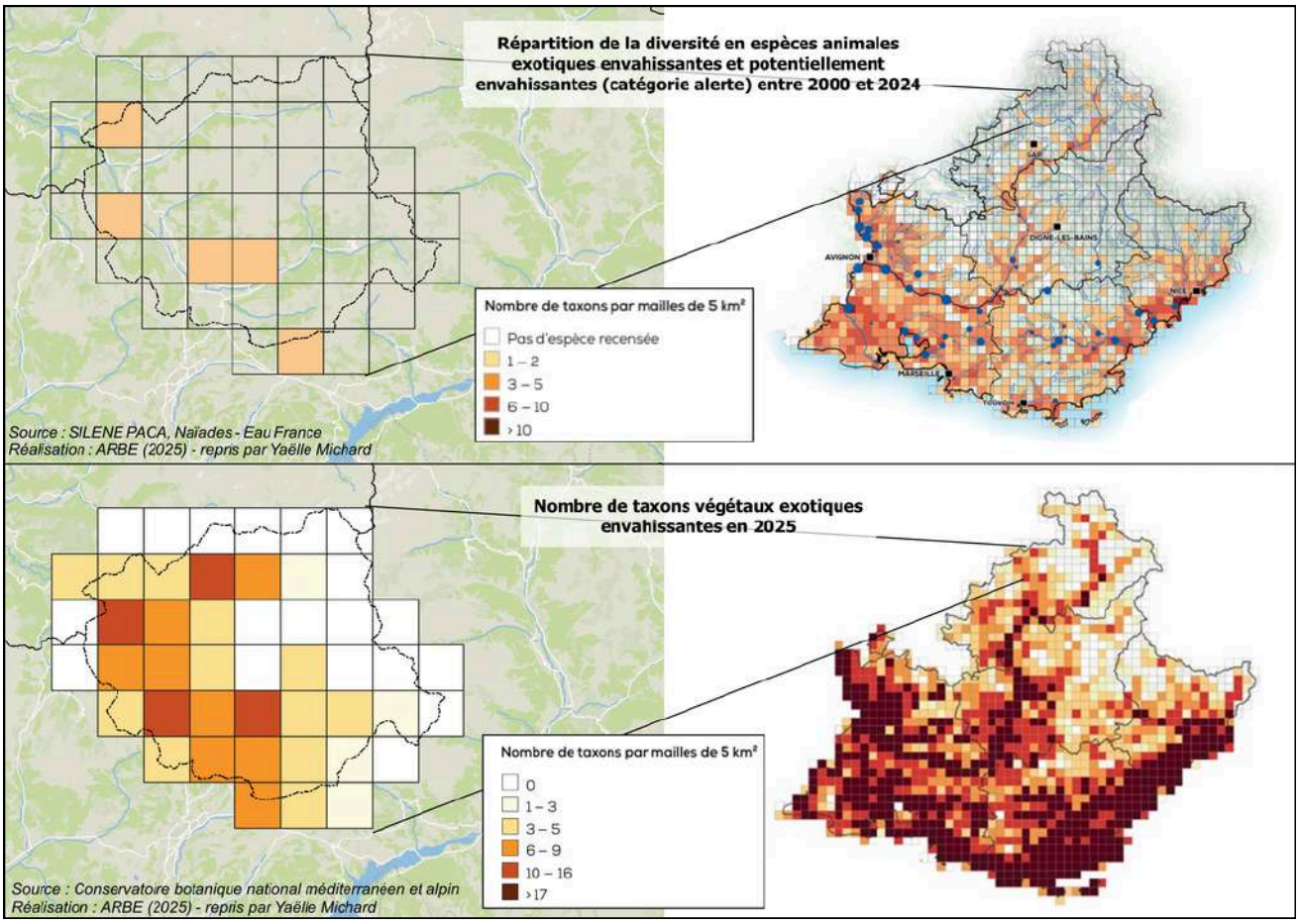

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des 5 principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale d'après la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les impacts écologiques englobent notamment la prédation des espèces indigènes, la compétition pour des ressources nécessaires à leur cycle de vie (nourriture, sites de nidification...), la transmission de maladies et l'altération des écosystèmes.

Le territoire est peut concerné par les espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes (EAEE). Entre 2000 et 2024, pas plus de deux EAEE différentes ont été recensées sur quelques zones à l'ouest du territoire. L'écrevisse de Louisiane et la moule zébrée en font partie. Les végétaux exotiques envahissants sont en revanche beaucoup plus présents sur le territoire.

Environ la moitié de l'intercommunalité décomptait au moins trois végétaux exotiques envahissants différents en 2025. Dans les deux cas, la partie alpine de la région est moins affectée car la densité de population est plus faible et les milieux moins perturbés. Le département des Hautes-Alpes a par exemple le plus faible nombre d'observations d'EAEE (ARBE). Les territoires où se concentrent le plus grand nombre de ces espèces en région présentent des milieux urbanisés ou modifiés par les activités agricoles et concentrent des voies de communication et d'échanges commerciaux propices à l'introduction et à l'installation d'espèces exotiques envahissantes. C'est le cas par exemple de la façade littorale. Les fleuves aux milieux naturellement perturbés par les crues constituent également des voies de dispersion. C'est le cas de la vallée de la Durance.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Actions du Parc national des Écrins : surveillance des milieux naturels pour améliorer leur protection, sensibilisation, etc.
- Travaux de recherche sur le bocage champsaurin, actions conduites par les collectivités locales (notamment le PAT) sur le bocage et le milieu agricole.
- Exemples de "Solutions Fondées sur la Nature".
- Sensibilisation des habitants aux espèces végétales exotiques : bulletins municipaux, expositions GSA 05, flyers, etc.
- Possibilité d'aborder le concept de co-bénéfices en consultation médicale à travers une approche de prévention et de promotion de la santé en évoquant des sujets comme l'alimentation, l'exposition aux milieux naturels, etc.
- Dispositifs de "prescription de nature" développés sur d'autres territoires.

Eau potable et de baignade

ATOUTS

Pas d'altération de l'eau im nitrates ou de pesticides.
présence de nitrates ou de pesticides.
› Aucune non-conformité entre 2020 et 2025 par rapport aux seuils liés aux nitrates et pesticides pour les unités de distribution (UDI) - Dans mon eau.
› Les analyses Pfas menées sur les UDI entre 2024 et 2025 sont en dessous de la limite de qualité et de la limite recommandée par le HCSP - Dans mon eau.

Présence sur l'ensemble du territoire de nombreuses sources naturelles d'eau potable et cours d'eau.

Bonne qualité du plan d'eau du Champsaur
› Catégorie « Excellent » depuis 2022 d'après le classement officiel de l'ARS.
Pas d'information pour le plan d'eau de la base de loisirs d'Orcières.

POINTS DE VIGILANCE

Fréquente altération de la qualité bactériologique de l'eau potable.
› Plus de la moitié des unités de distribution avaient un taux de conformité bactériologique compris entre 70% et 95% entre 2018 et 2022 - ARS PACA.
↳ Peut être lié aux activités pastorales, à la difficulté de protection des captages, à une contamination de l'eau lors de son transport, etc.

Tension, surtout en été, par rapport à la disponibilité de l'eau et aux besoins et activités humaines. Répartition des usages :
- 85% : irrigation agricole.
- 1% : neige de culture.
- 14% : eau potable.
  ↳ 90% des eaux du Drac sont prélevés (entre Orcières et Pont-du-Fossé) et acheminés pour les besoins de la ville de Gap.

Station de traitement des eaux usées :
- Problème de conformité des plus petites stations.
- Non raccordement de certains hameaux.
- Pollution ponctuelle des cours d'eau en sortie de STEP lors de pluies intenses.

Dérèglement climatique : la diminution des débits (car fonte rapide des glaciers) et l'augmentation de de la température de l'eau impacter la qualité de l'eau et réduire la disponibilité de la ressource.
› -30% de débit en août d'ici 2040 - modélisations INRAE.

Principaux risques pour la santé humaine :
Risques à court terme : troubles digestifs, affections cutanées, légionellose, etc.
Risques à long terme : saturnisme (plomb), cancers (arsenic, mercure, chrome, nitrates, ...), troubles de la reproduction, etc.

Personnes et territoires les plus exposés
Lieux d'habitation avec captages proches de zones d'estive ou d'activités agricoles utilisant des pesticides et/ou les eaux ne sont pas traitées, territoires où la géologie locale fait que l'eau est naturellement chargée en métaux lourds, etc.

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes : maladies infectieuses, antibiorésistance, fragilisation des plantes, perte de biodiversité, prolifération d'algues et cyanobactéries, destruction des habitats naturels...

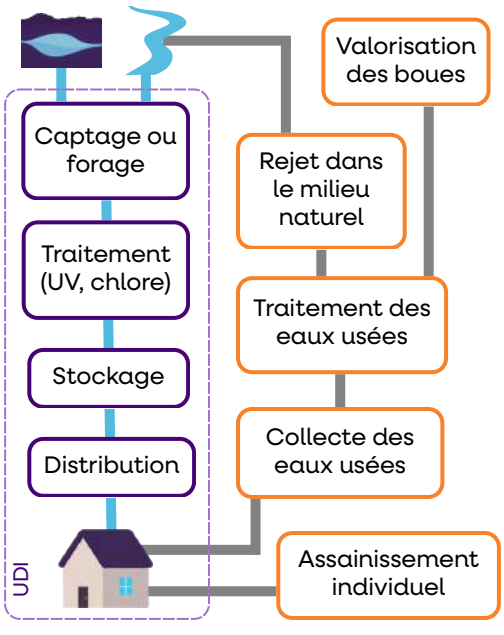

Le cycle de l'eau domestique.

L'eau destinée à la consommation humaine est issue de captages d'eau souterraine et de captages d'eau superficielle. Elle est ensuite traitée, stockée et distribuée par unité de distribution (UDI) aux lieux d'habitation. Les eaux usées peuvent être traitées par les particuliers (fausse septique) ou alors collectées via un réseau d'assainissement traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Sur le territoire, les boues d'épuration sont valorisées.

La surveillance de l'eau potable.

Le Code de la santé publique fixe le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS ainsi que les modalités de la surveillance exercée par les distributeurs d'eau aux points d'utilisation. La fréquence et les types d'analyses réalisées dépendent de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs du réseau sont analysés dans les laboratoires agréés pour les analyses d'eaux destinées à la consommation humaine.

Taux de protection des captages d'eau potable et de conformité bactériologique.

Indicateurs croisés : les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. Les activités humaines y sont réglementées. Le taux de protection des captages est un indicateur qui traduit l'avancement des actions nécessaires pour protéger les points de prélèvement d'eau potable (démarches administratives et de terrain menées).

La qualité bactériologique de l'eau se mesure par la recherche de bactéries révélatrices d'une contamination d'origine fécale (Escherichia coli et Entérocoques) et donc de la présence éventuelle de germes pathogènes. L'eau est conforme lorsqu'elle ne contient pas ces bactéries. D'autres germes banaux sont par ailleurs recherchés pour permettre d'appréhender l'état d'entretien des installations. Le taux de conformité représente le rapport entre le nombre d'analyses conformes, pour les paramètres E.Coli et Entérocoques, et le nombre total d'analyses réalisées durant la période. Une analyse est considérée comme non conforme si au moins un des deux paramètres mesurés n'est pas conforme.

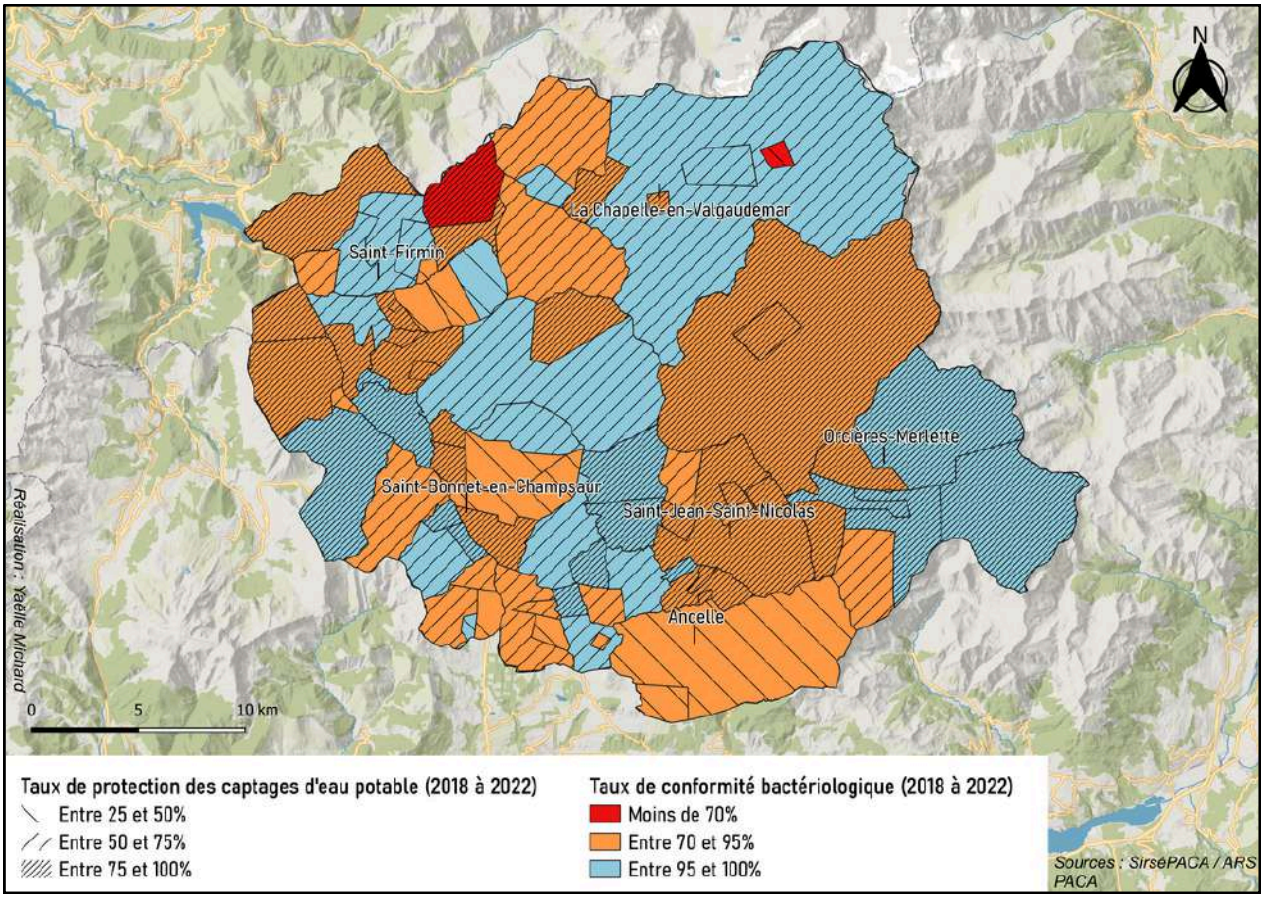

La présence de micro-organismes (bactéries, virus et parasites) dans les eaux de consommation est le plus souvent due à une dégradation de la qualité de la ressource en eau, à une mauvaise protection ou un manque d'entretien des ouvrages de captages, à une défaillance du traitement de désinfection ou à une contamination de l'eau lors de son transport ou stockage dans le réseau. Les activités agricoles et notamment pastorales peuvent également influer sur la qualité bactériologique. Dans le Champsaur Valgaudemar, il y a de fréquentes altérations de la qualité bactériologique de l'eau potable. Plus de la moitié des unités de distribution avaient un taux de conformité bactériologique compris entre 70% et 95% entre 2018 et 2022, et 2 UDI situées dans le Valgaudemar ont un taux de conformité inférieur à 70%. Ces chiffres sont supérieurs aux données régionales, dont 68,7% des UDI ont un taux de conformité compris entre 95% et 100%.

La protection des captages permet de limiter la contamination bactériologique grâce à la réglementation des activités humaines imposée dans ces différents périmètres.

Entre 2018 et 2022, aucune unité de distribution du Champsaur Valgaudemar n'apparaît comme "non protégée" ou ayant un taux de protection de ses captages de moins de 25%. 47,5% des UDI ont un taux de protection compris entre 25 et 75%. Et plus de la moitié est donc comprise entre 75 et 100% de taux de protection. En région PACA, pratiquement la moitié des UDI a un taux de protection compris entre 75 et 100%.

Les zones à enjeux sont les unités de distribution pour lesquelles le taux de protection des captages est bas et la non conformité bactériologique importante. C'est le cas notamment de la commune d'Ancelle, qui est ponctuellement en état d'alerte par rapport à la qualité de l'eau (arrêté municipal qui déconseille la consommation de l'eau des robinets ou fontaines).

Il n'y a en revanche pas de captages prioritaires sur le territoire. Ces protections renforcées sont liées aux points de prélèvement d'eau potable identifiés comme étant en forte pression par des pollutions diffuses et nécessitant des actions prioritaires pour améliorer la qualité de l'eau brute.

Conformité des stations de traitement des eaux usées.

La conformité des stations de traitement des eaux usées (STEU) est évaluée de manière annuelle via des équipements d'autosurveillance et se base sur deux appréciations :

- La conformité de l'équipement : prend en compte la capacité du dimensionnement et de l'exploitation de la station à traiter correctement la charge de pollution au regard des exigences de traitement de l'arrêté national assainissement du 21/07/2015 modifié.
- La conformité des performances : prend en compte la conformité des eaux usées traitées par rapport à l'arrêté national assainissement.

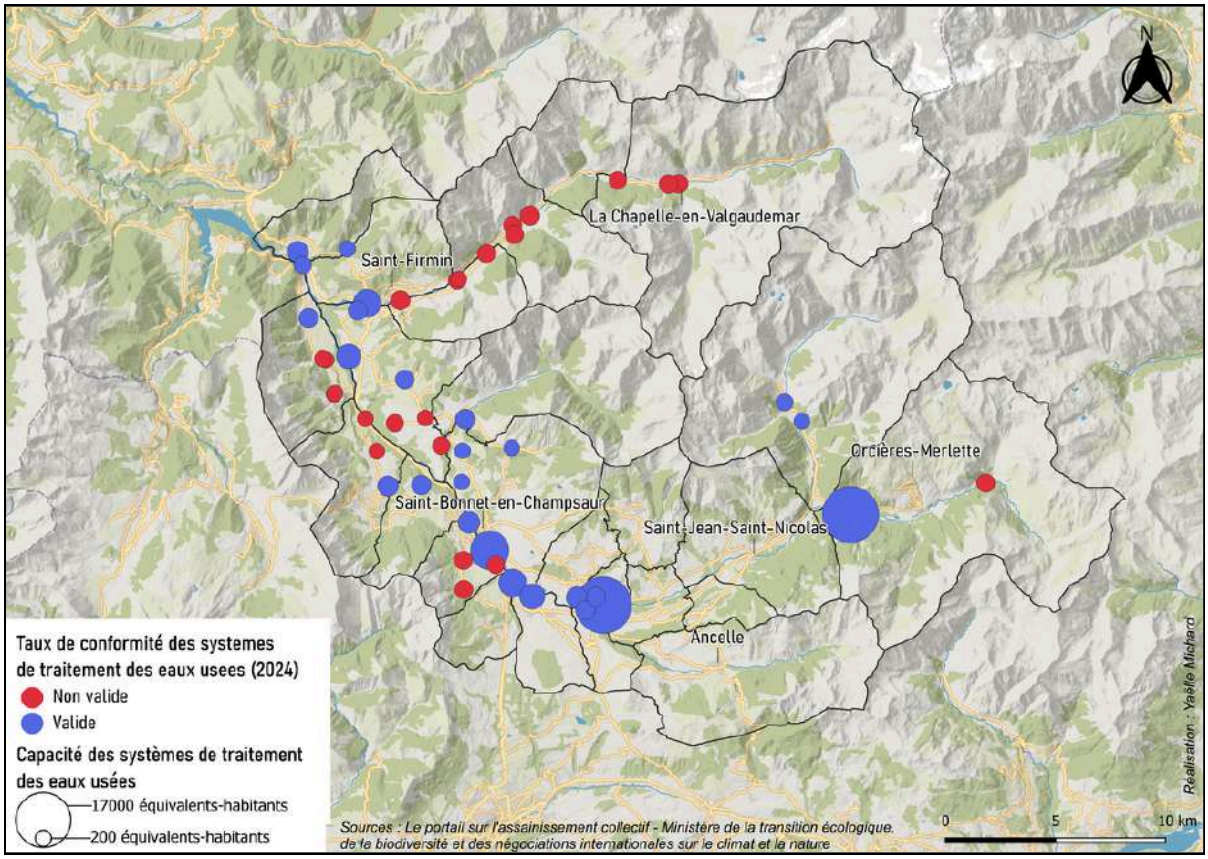

L'intercommunalité compte une cinquantaine de stations de traitement des eaux usées. La majorité sont des petites stations avec moins de 1000 équivalents-habitants (unité mesurant le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante). Les STEU d'Orcières et de Chabottes se démarquent par leur taille, avec une capacité de plus de 16000 EH. Ces infrastructures prennent en charge plusieurs communes, dont des stations de ski qui génèrent des rejets augmentant considérablement pendant les saisons touristiques.

Les STEU non conformes en 2024 correspondent aux plus petites stations. Les petites stations peuvent être sous-dimensionnées ou mal adaptées aux débits réels, surtout en période de fortes pluies. Cela entraîne des rejets non traités.

Le manque de personnel technique et de systèmes d'autosurveillance peut également accentuer les dysfonctionnements. Les deux plus grosses stations étaient elles conformes en 2024. En revanche, elles sont aussi soumises aux problèmes de trop-plein liés aux orages. On estime que chaque année environ 3% du parc de station d'épuration français sera à renouveler pour vétusté (durée de vie d'une station d'épuration de 30 à 40 ans) ou insuffisance de capacité de traitement.

On note que certains hameaux ou zones d'habitation du territoire sont raccordées à un réseau unitaire mais sans station d'épuration. Les effluents sont alors rejetés sans traitement.

Ressources locales et leviers d'actions potentiels

- Actions de la CLEDA : suivi des débits, du niveau des nappes phréatiques, etc.
- Animations scolaires par Gap Sciences Animation 05 et d'autres acteurs sur le cycle de l'eau en montagne notamment.
- Contrôle régulier de l'eau potable par l'ARS sur différentes sources de contamination (bactéries, substances chimiques, etc.) et alerte en cas de dépassement des seuils.
- Dispositifs de traitement de l'eau mis en place par les communes (UV, chlore).
- Négociation des zones de patûrage avec les éleveur.euses pour éviter les contaminations liées aux troupeaux.

Santé animale, maladies vectorielles et zoonoses

ATOUTS

La géographie du territoire (altitude, température en moyenne plus basse, densité de population faible) freine la propagation de certaines maladies vectorielles
Le territoire est épargné par le chikungunya, la dengue, le Zika et West Nile qui touchent pour l'instant plus le sud de la région.

Très peu de cas de contamination humaine liée à la transmission de maladies zoonotiques au contact d'animaux d'élevage ou via la consommation de produits laitiers sur le territoire.

La santé des animaux fait l'objet de coordination entre les acteurs de surveillance et les éleveur.ses.
Taux d'adhésion de 90% des agriculteurs du département au GDS 05.

La qualité des produits laitiers est suivie de près (analyses microbiologiques, normes d'hygiènes et de sécurité, fréquence d'auto-contrôle, actions correctives).

Importante stabilité des troupeaux dans les alpages du territoire ce qui les risques sanitaires.

L'antibio-résistance : baisse de l'utilisation des antibiotiques de façon générale en santé animale.

POINTS DE VIGILANCE

Apparition du moustique tigre et augmentation des populations de tiques depuis quelques années, vectrices de maladies vectorielles.
Le moustique tigre a été signalé sur les communes de Saint-Bonnet et Ancelle (depuis 2018 et 2019) - ANSES.

Risques de circulation de maladies zoonotiques :
- Zoonoses bactériennes : la fièvre Q et charbonneuse, la listeria, la salmonellose, E.coli.
- Zoonoses parasitaires : l'échinococcose, la gale, le ténia du chien.

Ces maladies ne sont pas forcément connues par le corps médical de la santé humaine.

Impacts de l'élevage sur les milieux naturels :
- Traitements : les antiparasitaires (posent le plus de problèmes), métaux comme le cuivre (impact sur les milieux aquatiques), anti-inflammatoires (impact surtout sur les oiseaux nécrophages),etc.
- Surpastoralisme : perturbation des écosystèmes, augmentation de la propagation des parasites, etc.

Dérèglement climatique :
- Impacts sur la santé animale : développement de nouvelles maladies (comme la FCO-8), propagation d'insectes vecteurs ainsi que des parasites.
- Impacts sur la santé humaine : propagation d'espèces porteuses de maladies vectorielles comme le moustique tigre et la tique.

Principaux risques pour la santé humaine :
Via le moustique tigre : maladies liées à la dengue, le chikungunya et au virus zika.
Via la tique : la borréliose de Lyme.
Via les animaux d'élevage : la fièvre Q, la fièvre charbonneuse.

Personnes et territoires les plus exposés
Eleveur.euses, vétérinaires et autres métiers au contact des animaux.
Territoires avec une forte densité de population, de flux touristiques, d'animaux d'élevage, etc.

Maladies vectorielles présentes en région PACA.

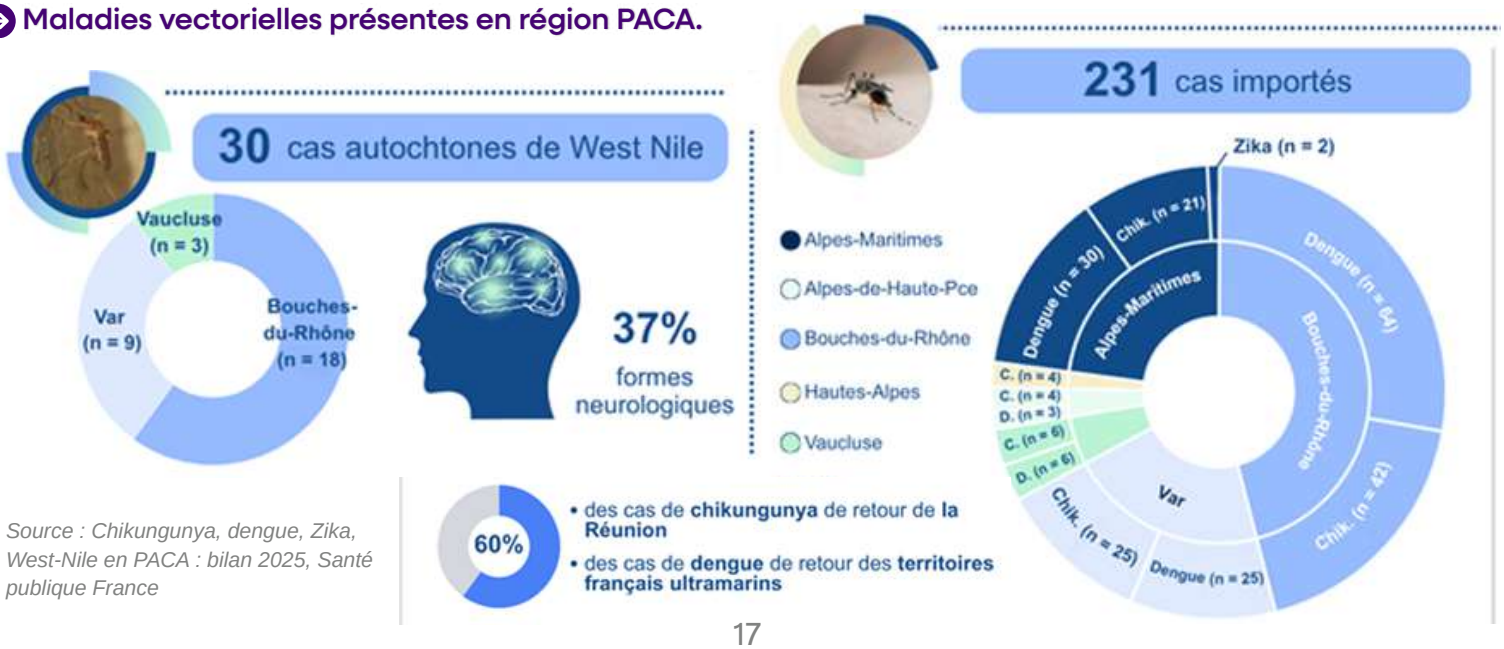

Source : Chikungunya, dengue, Zika, West-Nile en PACA : bilan 2025, Santé publique France

Certaines maladies vectorielles, comme la dengue, le chikungunya et West Nile sont très présentes en région PACA : la région était la plus touchée de l'hexagone en 2025. Les Hautes-Alpes sont relativement épargnées par rapport aux autres départements (notamment du littoral) avec 4 cas de chikungunya signalés. La transmission du virus dépend à la fois des cas importés (personnes ayant séjourné en zone de circulation connue du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes) et des cas autochtones. La transmission est favorisée dans les territoires les plus peuplés et où les populations de moustiques tigre sont les plus importantes. Il y a pour l'instant peu de risques pour que ces maladies vectorielles arrivent dans le Champsaur Valgaudemar à échéance proche.



Propagation d'insectes vecteurs de maladies.

L'indicateur de propagation du moustique tigre provient des informations vérifiées du site participatif "signalement-moustique" destiné à la surveillance de cette espèce.
Il permet de suivre le front de progression du moustique tigre en recueillant notamment les signalements provenant de nouvelles communes et en indiquant la date de signalement.

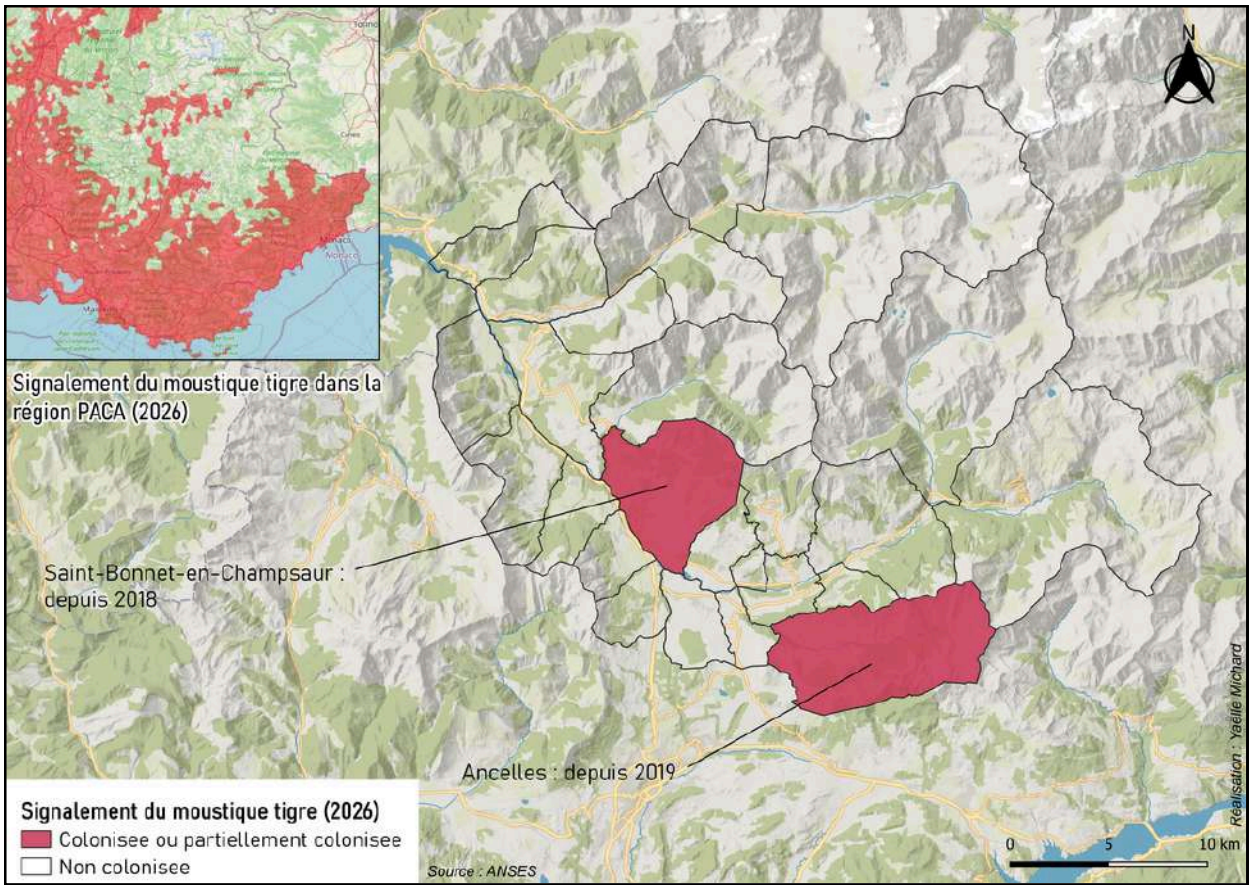

Présent en France hexagonale depuis 2004, le moustique tigre se développe majoritairement en zone urbaine, les principaux lieux de ponte étant de nature anthropique, et dans les zones où le climat est chaud et humide. C'est pour cela qu'il reste très peu présent dans les territoires montagneux. Dans le Champsaur Valgaudemar, le vecteur a tout de même été signalé depuis 2018 à Saint-Bonnet-en-Champsaur et 2019 à Ancelle. Il s'agit des communes parmi les plus urbanisées de l'intercommunalité et où les températures peuvent être suffisamment chaudes en été (le moustique se développant surtout en été).

Ces communes accueillent également un nombre important de touristes en été (ce qui peut favoriser l'entrée du moustique sur le territoire). Même si la transmission des maladies transmises par le moustique reste pour l'instant faible sur le Champsaur Valgaudemar, le dérèglement climatique tend à accentuer le risque. En effet, l'augmentation des températures favorise la propagation (durée d'apparition dans l'année et étendues géographiques) des vecteurs comme le moustique tigre et la tique. Les vecteurs peuvent aussi arriver via les vents chargés en sable du Sahara.

Les zoonoses.

Les zoonoses regroupent des maladies causées par des virus, bactéries, parasites, champignons ou prions qui peuvent se transmettre entre faune sauvage, domestique et humain. Les zoonoses représentent environ 60 % des maladies infectieuses humaines connues.

Exemple de la fièvre Q et ses conséquences pour la santé humaine :

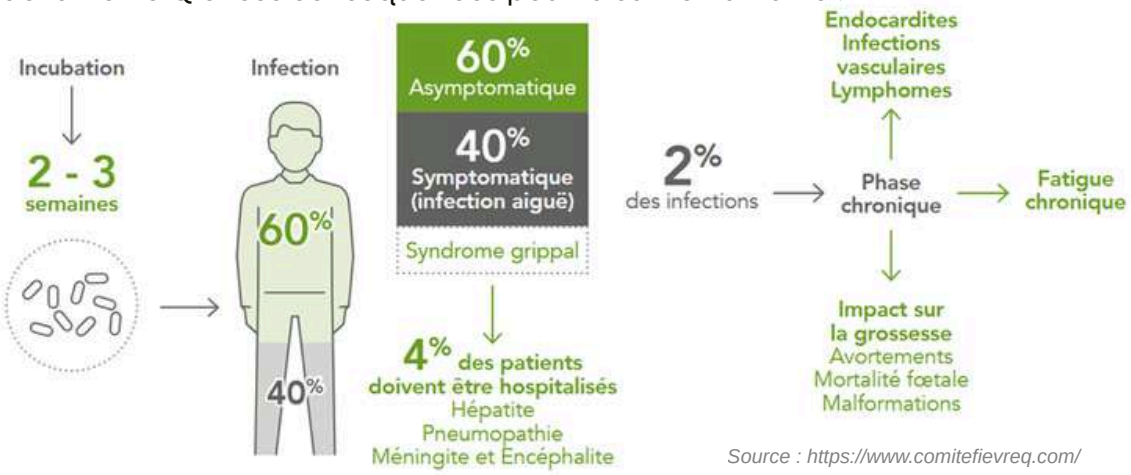

Source : https://www.comitefievreq.com/

Sur le territoire, les zoonoses les plus présentes sont :

- La Fièvre Q : il s'agit de la 2ème cause d'avortement animal dans le département. La bactérie, Coxiella burnetii, se transmet via les aérosols et les excréments d'animaux. Les conséquences sur la santé humaine peuvent être de l'endocardites, entraîner un avortement ou encore peut prendre une forme chronique.

- La Salmonellose : 1er agent de TIAC (Toxi-infections alimentaires collectives). La bactérie, la Salmonella spp.e, se retrouve dans les aliments (lait, viande, œufs) et l'eau. L'infection intestinale peut impacter les animaux, mais n'a pas de conséquences trop importantes sur la santé humaine.

- La Listériose : 2ème agent de TIAC. La Listeria monocytogenes est l'agent responsable qui se retrouve dans les aliments (lait, fromages, charcuteries). Il peut aussi se retrouver dans les eaux de distribution et dans les ensilages. La bactérie peut avoir des conséquences grave pour les immunodéprimés et les femmes enceintes. Elle est cause d'avortements chez les animaux.

- Escherichia coli (E.coli) : c'est une bactérie intestinale présente dans la flore intestinale de l'homme et des animaux à sang chaud. Quelques-unes seulement sont pathogènes et se retrouvent dans l'eau et l'alimentation (viande, fruits, légumes). Elle n'entraîne pas les mêmes conséquences chez les animaux et les humains. L'infection peut créer des douleurs abdominales à des colites hémorragiques chez l'humain.

- La Fièvre charbonneuse (ou Anthraxe) : les Hautes-Alpes ont été touchées en 2018 par un épisode de grande ampleur. La maladie est due à la résurgence des spores bactériennes qui sont capables de persister dans le sol des décennies voire des siècles. Les circonstances météorologiques exceptionnelles de la zone concernée (sécheresse de l'automne 2017, printemps pluvieux avec des phénomènes de pluies torrentielles en juin – juillet) ont provoqué la remontée de ces spores. Cette maladie est foudroyante chez les bovins, ovins et équins. Dans de très rares cas, elle peut se transmettre à l'être humain.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Actions du GDS : surveillance des maladies réglementées et prise en charge d'autres maladies, prophylaxie, appui technique (évaluation, formation, etc.)
- Amélioration des soins donnés aux animaux et réduction de certains traitements générant de l'antibiorésistance (ex : le plan Eco-antibio).
- Déclaration des maladies vectorielles diagnostiquées aux réseaux de surveillance, par exemple le "Réseau Sentinelles" pour la maladie de Lyme.
- Portails de signalement ouverts à tous les citoyens pour déclarer les piqures de tiques sur les humains et les animaux (https://www.citique.fr/participer/signalement-tique/) ou la présence du moustique tigre (https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/).
- Actions de prévention/sensibilisation sur le moustique tigre portées par le CRES PACA et le réseau des CoDES.
- Rapprochement à envisager entre la CPTS et les vétérinaires locaux pour une meilleure interconnaissance.

Alimentation et agriculture

ATOUTS

Place importante des activités agricoles :
- 16 500 ha de surface agricole utile (soit 21,5% du territoire).
- 84 fermes (2ème rang départemental) et 15 entreprises de l'aval (distributeurs et préparateurs) engagées dans le bio sur l'intercommunalité en 2025 - Agencebio.

Indice de fréquence de traitement aux pesticides des surfaces agricoles des communes plus ↓ que la moyenne nationale - Solagro.

Forte dynamique autour du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Champsaur Valgaudemar.

Développement de jardins partagés sur certaines communes.

Amélioration de la qualité de l'alimentation en restauration collective
- 22 restaurations collectives engagées dans l'Observatoire des cantines en 2025 - Obervatoire Egalim

POINTS DE VIGILANCE

Précarité alimentaire d'une partie de la population (non accès aux produits de qualité, dépendance aux produits transformés).
- Indicateur des risques de précarité alimentaire élevé à très élevé pour 9 des communes - Obsoalim34

Risques d'exposition et de contamination liés à l'alimentation de façon générale pour toute consomation de produits "conventionnels" ou ultratransformés : métaux lourds, Pfas, pesticides, etc.

Impacts du dérèglement climatique sur la sécurité alimentaire du territoire.
- ↳ risque de baisse des rendements (modification des cycles de pousse et perturbation de la santé animale dû au stress hydrique, etc.)

Principaux risques pour la santé humaine :
Survenue de certains cancers, de maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de troubles métaboliques (comme le diabète de type 2, l'hypercholestérolémie, ou encore d'ostéoporose), des maladies inflammatoires auto-immunes (comme la polyarthrite rhumatoïde ou les maladies intestinales chroniques inflammatoires), les allergies, la dépression, les troubles du sommeil, etc.

Personnes et territoires les plus exposés

Enfants, femmes enceintes, adolescent.es, classes socio-économiques les plus défavorisées, etc.
Territoires proches d'activités agricoles émettrices de polluants, territoires éloignés des lieux de distribution alimentaire, etc.

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes :
dégradation de la qualité des sols, nappes phréatiques et cours d'eau, antiobiorésistance, zoonoses...

Caractéristiques générales de l'agriculture.

Le Champsaur Valgaudemar se caractérise par la place importante des activités agricoles : la surface agricole utile (SAU) occupe 21,5% du territoire. Si on rapporte les 16 500 hectares de SAU au nombre d'habitants, la surface exploitée est estimée suffisante pour un régime alimentaire de type méditerranéen (≥ 2500 m²/hab).
L'agriculture est plutôt extensive et orientée vers l'élevage de montagne et les prairies naturelles. A la surface de la SAU s'ajoutent ainsi 31 900 hectares d'alpages et 14 000 hectares de prairies/céréales.
De façon générale, les activités agricoles sont diversifiées de par leurs productions et leurs filières. Aux filières emblématiques (le lait, les produits laitiers, la viande porcine, les salaisons ou l'agneau), s'ajoutent de nouvelles filières (légumineuses, petits fruits, pommes de terre, légumes, etc.) L'agriculture locale bénéficie également de signes officiels de qualité, parmi lesquels l'IGP Tomme du Champsaur et (en projet) l'AOP Bleu du Queyras.

Certaines évolutions marquent les activités et la production agricole. La SAU a tendance à diminuer depuis 150 ans. Même si la structure bocagère a été peu modifiée et la taille des parcelles reste relativement petite, le bocage est moins entretenu. L'irrigation par aspersion a peu à peu remplacé l'irrigation gravitaire. Enfin, il y a aujourd'hui une remise en question de l'ensilage (Diagnostic agraire du Champsaur, Morgan Marcille, 2025).

→ Production en bio des filières végétales et animales et usage des pesticides.

Deux indicateurs renseignent sur les structures engagées dans le bio : le nombre de fermes engagées en bio (hors fermes bio ne disposant pas de surfaces agricoles comme les apiculteurs) par filières (animales et végétales) et le nombre de préparateurs et distributeurs engagés dans le bio (une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités et apparaître dans plusieurs catégories). L'indice de fréquence de traitement aux pesticides (IFT) communal est une estimation du niveau d'utilisation des pesticides pour chaque commune française sur la base de l'assolement de la commune, du type de pratique (conventionnelle ou bio) et des IFT régionaux de référence issus de données statistiques ou locales. Il renseigne sur le niveau moyen d'utilisation des pesticides en agriculture à l'échelle d'une commune. L'indice est compris entre 0 et 21,56 (zone les plus rouges sur la carte nationale).

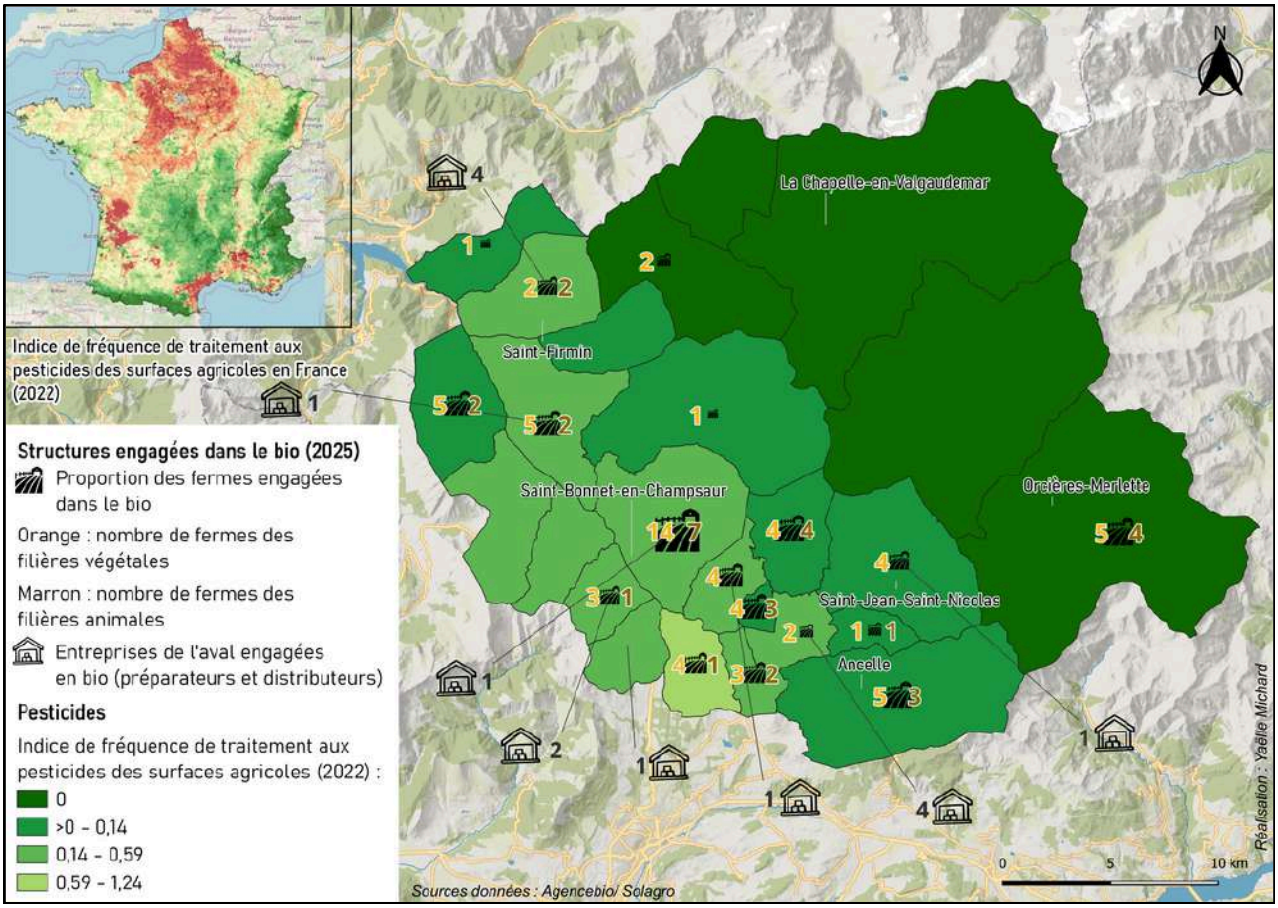

Le Champsaur Valgaudemar comprend 5759 ha bio en 2025 (3ème rang départemental). Ces surfaces bio sont réparties en 84 fermes (2ème rang départemental) localisées en majorité au sud de l'intercommunalité. Pour les filières végétales, ce sont les surfaces et cultures fourragères qui sont les plus représentées en bio. Pour les filières animales, il s'agit des brebis viandes et de l'apiculture. Sur les 5 dernières années, les surfaces bio et en conversion ont baissé de 14.8% et les fermes engagées des filières bovines ont diminué de 4 depuis 2015.

Les distributeurs et préparateurs comprennent les commerçants de détail (ex : Biocoop), les grossistes (ex : laiterie), les industries agro-alimentaires (ex : brasserie), les artisans et commerçants (ex : boulangerie) ou encore les restaurants-traiteurs. La totalité de leur activité n'est pas forcément exclusivement bio. Sur le territoire, 15 entreprises de l'aval sont engagées dans le bio avec une tendance à la stabilité depuis 5 ans.

L'indice de fréquence de traitement aux pesticides des surfaces agricoles des communes est plus bas que la moyenne nationale (2,37 en 2022). Il a tendance à diminuer depuis 5 ans (-0,04). Les 10 cultures concentrant 90% des traitements en France (blé tendre, colza, orge et vigne) sont peu présentes sur le territoire. On peut en retrouver dans les plaines du bas Champsaur. La place de l'agriculture biologique (qui interdit l'utilisation des pesticides) est également assez importante. Si on ne prend pas en compte l'usage domestique des pesticides, le risque de pollution de l'eau, de l'air et des aliments semble moins important que dans d'autres territoires en France.

Les établissements engagés dans l'observatoire des cantines (loi Egalim).

Les réseaux d'approvisionnement et de livraisons infra-territoriales s'organisent sur le territoire à travers notamment le Projet Alimentaire Territorial. La restauration collective est ainsi principalement préparée sur le territoire par des acteurs locaux, que ce soit en gestion directe ou concédée à une autre structure locale pour la grande majorité. 22 établissements (EHPAD, écoles, centres de vacance, ADMR, etc) sont également engagés dans l'Observatoire des cantines. Il s'agit d'une démarche répondant à la loi Egalim qui vise a promouvoir la qualité des produits, les menus végétariens, réduire le pastique et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Certains établissement comptent jusqu'à 87% de bio (ex : crèches d'Ancelle, Orcières et Saint-Léger) et jusqu'à 56% de produits de qualité et durables (ex : l'EHPAD de Bonnedonne).



Source : https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr

Production en bio des filières végétales et animales et usage des pesticides.

Le premier indicateur évalue la part de la population théoriquement dépendante de la voiture pour accéder à un ensemble de commerces alimentaires (c'est à dire ne disposant pas de 3 commerces de types différents accessibles à vélo depuis le domicile car à plus de 2 km à vol d'oiseau). Le niveau de risque de précarité alimentaire est un indicateur créé dans le cadre du projet Obsoalim34. Il évalue les risques de précarité alimentaire au travers de 4 autres dimensions : la médiane du revenu disponible par unité de consommation, des indices d'isolement social, des indices liés à un environnement alimentaire appauvri et des indices liés à une information alimentaire insuffisante. Il combine des données INSEE en libre accès et actualisées régulièrement.

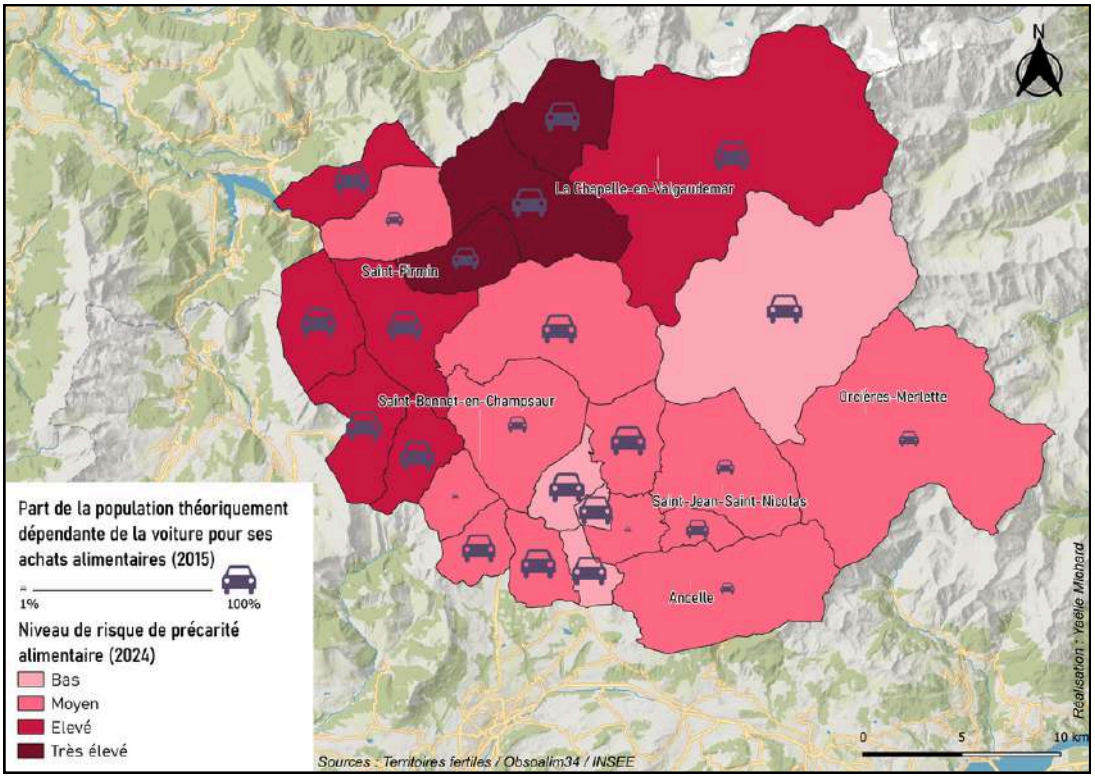

Malgré les constats établis précédemment sur la qualité de la production agricole locale, l'accès à une alimentation de qualité n'est pas une évidence pour toute la population. En effet, le niveau de risque de précarité alimentaire apparaît, en 2024, très divers entre les communes. Les communes présentant des scores très élevés (situées dans le Valgaudemar) cumulent certainement plusieurs facteurs de risques vis-à-vis de l'accès à une alimentation de qualité. Ces facteurs peuvent être:

- Monétaires : reste à vivre faible et/ou instable.
- Socio-économiques : isolement et solitude.
- Accessibilité : existence d'une offre alimentaire et capacité matérielle à y accéder.
- Informationnel : liés aux compétences culinaires et à la littératie en santé.

Si l'on s'intéresse à la dimension "mobilité", la dépendance à la voiture pour faire ses courses peut être un facteur favorisant la précarité alimentaire.

16 communes présentent plus de 90% de leur population dépendant théoriquement d'une voiture pour ses achats alimentaires. Il s'agit de communes ne disposant pas de lieux de distribution ouverts à l'année. Cet indicateur est à relativiser car il exclut les marchés et points de vente à la ferme qui peuvent être des lieux d'approvisionnement et qui sont nombreux sur le territoire. Les jardins individuels et partagés sont également des initiatives présentes sur le territoire qui peuvent répondre en partie à la précarité alimentaire. Mis à part un passage hebdomadaire d'un camion des Restos du cœur et le café associatif La Draye à Saint Bonnet, les initiatives en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire sont peu nombreuses et peu identifiées. C'est pourquoi le 2ème PAT Champsaur Valgaudemar a intégré un axe de travail sur l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous, incluant notamment des ateliers cuisine.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Le Projet Alimentaire Territorial Champsaur Valgaudemar et ses actions : "Zoom'agri", observatoire des cantines, réseau "resto'co", ateliers cuisine, etc.
- Le café associatif La Draye et son repas mensuel "La Tablée" (cuisine solidaire).
- Les tournées des Restos du cœur.
- L'expérimentation portée par l'UDESS d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation.
- L'accompagnement vers le bio (Chambre d'Agriculture, Agribio05).
- Les labels et signes officiels de qualité, les mesures agro-environnementales.
- Les actions de prévention/sensibilisation portée par la CPTS et les autres acteurs de la prévention (CoDES, MSA, Mutualité Française, etc).
- L'exemple des "ordonnances vertes" développées sur d'autres territoires.

Urbanisme et aménagement

ATOUTS

L'intercommunalité est peu artificialisée en comparaison à d'autres territoires en France.
- En 2018, 0,8% des espaces étaient artificialisés (contre 7,2% à l'échelle régionale) – Corine Land Cover.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ces dernières années reste peu importante.
- 0,2% d'ENAF ont été consommés entre 2009 et 2024, contre 0,7% en région – CEREMA.

Un réseau de transports en commun existe sur le territoire.
- 14,7 stations (de bus) pour 1000 habitants en 2025 - Tableau de bord des mobilités durables.

Initiative locale : projet d'urbanisme favorable à la santé à Saint-Bonnet via le programme "Petite ville de demain".

POINTS DE VIGILANCE

Dynamiques d'étalement urbain de type habitat diffus qui ↑ la consommation foncière, ↑ des coûts d'infrastructures et ↑ la dépendance à la voiture.
- Majorité de résidences secondaires sur le territoire : 60.2% en 2023 - INSEE.

Problème d'irréversibilité des surfaces soustraites aux espaces naturels.
- La majorité de ces espaces consommés est destinée à l'habitat.

Grande dépendance des habitant.es à la voiture.
- Horaires et maillage des transports en commun pas assez développés pour répondre aux besoins.
- Pour se rendre à leur travail, 80.9% des actifs utilisent leur voiture (contre 69,5% en France) - Tableau de bord des mobilités durables.
- 80% du territoire classé à "très fort éloignement des services".

Principaux risques pour les différentes santés :
Impact sur les écosystèmes, perte de biodiversité, contribution au réchauffement climatique, etc.
Pollution atmosphérique (maladies respiratoires), sédentarité et risques associés pour la santé, isolement et perte de lien social liés à l'habitat diffus et l'éloignement des services (notamment de santé), etc.

Personnes et territoires les plus exposés
Personnes actives, personnes non véhiculées, personnes précaires, personnes âgées, etc.
Territoires les plus éloignés des services et zones d'emplois, etc.

Dynamiques d'artificialisation.

L'indicateur représente la part d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) consommés sur la surface communale totale. Elle est mesurée par les fichiers fonciers retraités par le Cerema, selon le calcul suivant : 100 x (superficie de la consommation d'ENAF/superficie de la commune). Il permet de mesurer les dynamiques d'urbanisation sur un territoire.

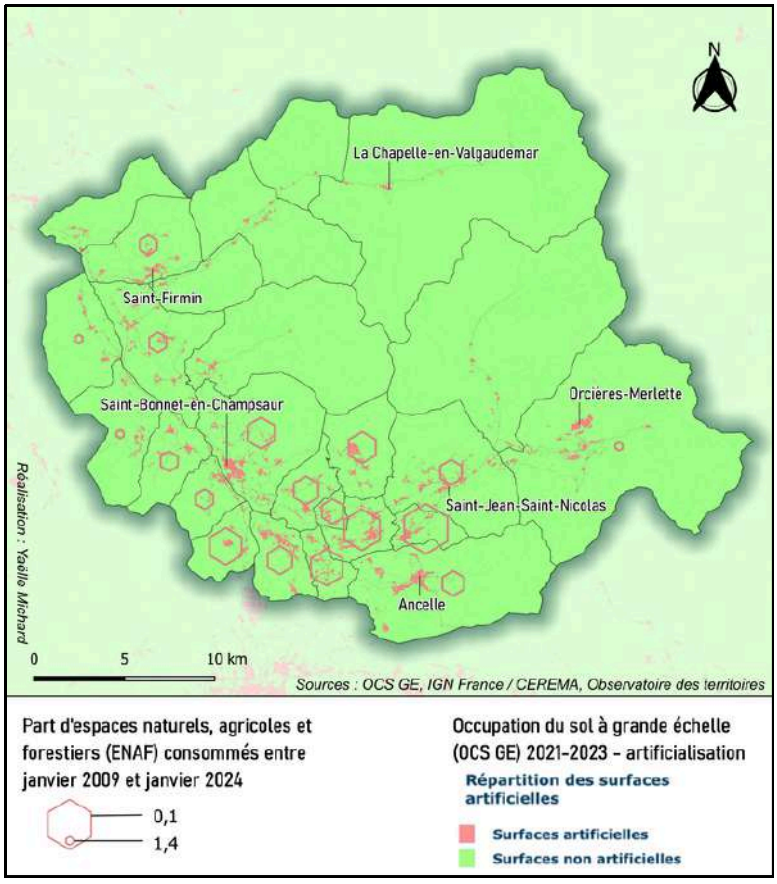

L'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 s'aligne sur la nécessité de préservation des sols (pour ses bénéfices en termes de biodiversité, d'infiltration des eaux de pluies, etc.). L'objectif intermédiaire est la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031, par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (CEREMA).
La part d'ENAF consommés entre 2021 et 2023 est en moyenne dans le Champsaur Valgaudemar de 0,2%, moins élevée qu'en région (0,7%) et qu'en France (0,6%). Les zones les plus artificialisées et avec l'indicateur le plus élevé sont situées au sud de l'intercommunalité. Saint-Léger-les-Mélèzes et Chabottes ont connu les plus importantes dynamiques d'artificialisation avec un indicateur supérieur à 0,8%. Ce processus sur le territoire est lié majoritairement à la création d'habitations, en sachant que plus de la moitié des habitations du territoire sont des résidences secondaires (60,2%). De plus, l'étalement urbain sur le territoire donne principalement lieu à la création d'habitat diffus, ce qui augmente la consommation foncière, les coûts d'infrastructures et la dépendance à la voiture.

Flux domicile-travail et dépendance à la voiture.

L'indicateur représenté ci-dessous représente les 10 territoires générant le plus de flux domicile-travail (tous transports confondus) en termes de départ et d'arrivée en 2022. Les flux sont effectués depuis les communes à gauche du graphique et vers les communes à droite.

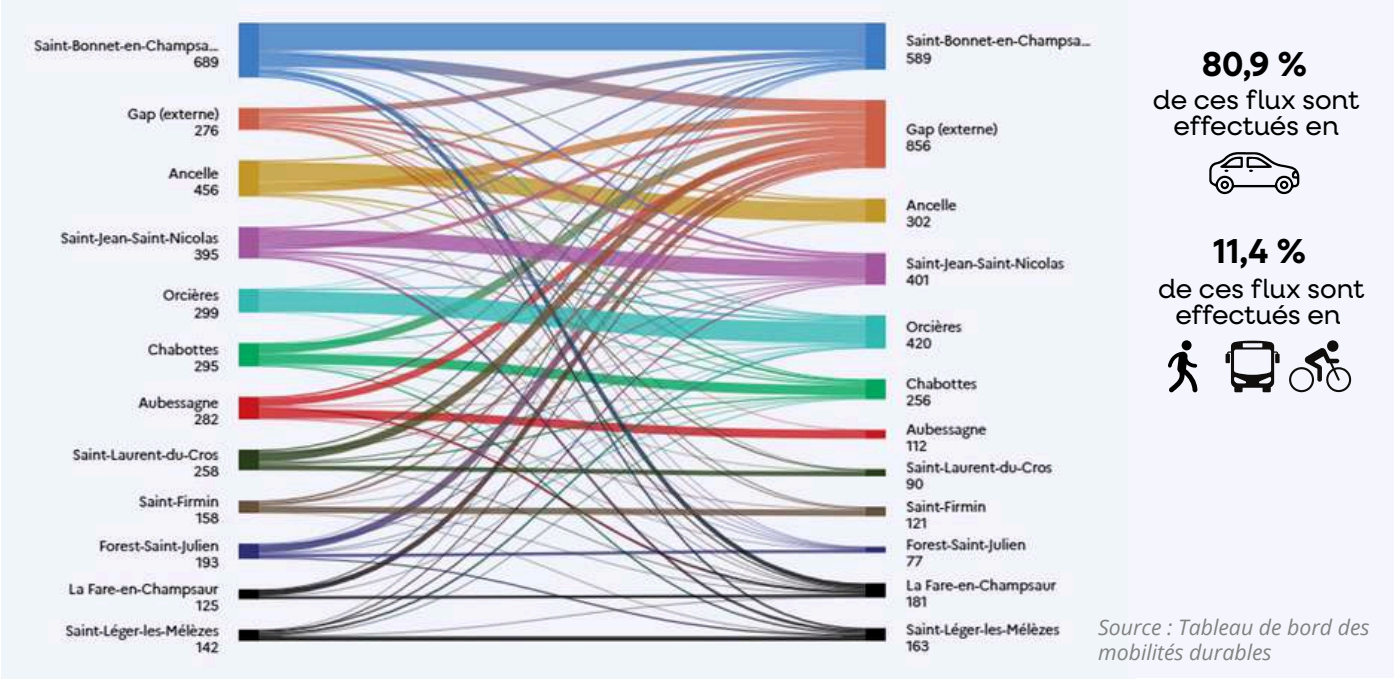

Source : Tableau de bord des mobilités durables

Il existe une forte dépendance des habitant.es du Champsaur Valgaudemar à la voiture. Concernant les déplacements domicile-travail, 80.9% des actifs résidant dans le territoire en 2022 utilisaient leur voiture (contre 69,5% en France).

La distance moyenne de ces déplacements en voiture entre le lieu de résidence et le lieu de travail était de 13,9 km et pouvait monter jusqu'à 32,9 km à Saint-Jacques-en-Valgodemard. Les actifs peuvent donc se déplacer loin pour aller travailler.

En effet, si l'on analyse les départs et arrivées des flux domiciles-travail, un tiers des actifs qui résident dans le territoire travaillent en dehors. La ville de Gap est le pôle d'attractivité principal pour l'emploi au vu des flux significatifs venant des différentes communes du territoire.

D'autres pôles d'attractivité internes au territoire se démarquent comme Saint-Bonnet-en-Champsaur, Orcières et Saint-Jean-Saint-Nicolas, même si une partie des actifs qui y travaillent réside aussi dans ces communes.

Les transports en commun et mobilités douces.

L'indicateur représente le nombre de stations de transports en commun disponibles sur le territoire en 2025, rapporté au nombre d'habitants (pour 1000) selon le type de réseau

L'unique transport en commun public sur le territoire est le réseau de bus (navettes et cars). En moyenne, il y a 14,7 stations de bus pour 1000 habitants en 2025 dans le Champsaur Valgaudemar, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 2.4. Cependant, le nombre de stations n'est pas nécessairement corrélé à un nombre élevé de lignes de bus ni à une desserte fréquente. Aussi, la dépendance à la voiture reste tout de même importante. Les horaires et le maillage du réseau de bus reste insuffisamment développé pour répondre aux besoins, notamment sur les déplacements domicile-travail. Certains secteurs sont encore isolés et les communes ne sont pas toutes reliées entre elles.

Enfin, l'infrastructure dédiée au vélo reste très parcellaire et peu sécurisée sur le territoire intercommunal.

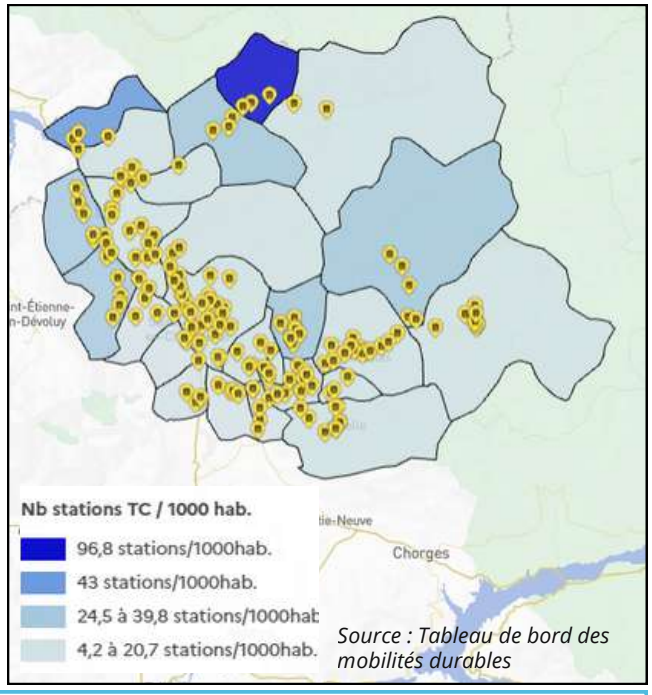

Source : Tableau de bord des mobilités durables

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Solutions alternatives proposées par les collectivités locales (Département et Communauté de Communes) : Mobicoop, RézoPouce.
- Projet de voie verte porté par la Communauté de Communes.
- Projet LEADER sur la mobilité porté par Planète Champsaur Valgo.
- Projet de Transport d'Utilité Sociale porté par la Croix Rouge.
- Sensibilisation sur les co-bénéfices de la mobilité douce par les professionnels de santé et la Maison Sport Santé.

Gestion des déchets

ATOUTS

Le service de collecte des déchets ménagers couvre l'ensemble des 25 communes du territoire, avec une organisation en régie.
Tournées adaptées aux saisons touristiques (renforcement des cadences de collecte).

Remplacement des bacs roulants par des points d'apport volontaires pour les ordures ménagères, emballages, papier et verre.
↓ des émissions de CO2 lors du ramassage.

› 3 déchetteries réparties sur le territoire.

› Incitation au compostage partagé et individuel
9 composteurs partagés installés en cœur de différents villages et ateliers de sensibilisation.

Collecte des déchets d'agrofournitures :
› En 2023, 81,78 tonnes de bâches d'ensilage et d'enrubannage, ficelles et filets de bottes de foin ont été collectées.

POINTS DE VIGILANCE

Une partie des déchets produits par le territoire n'est pas valorisée ; c'est le cas des ordures ménagères, des encombrants et des gravats.

Le coût de l'enfouissement des déchets va drastiquement augmenter dans les prochaines années.
↳ Absence de solution alternative au centre d'enfouissement de Beynon à l'horizon 2035.

Périodes touristiques : beaucoup de problèmes de tris pendant les pics saisonniers.
↳ Coûts des erreurs de tri pour les communes (sanction financière si plus de 10% déchets mal triés).

Principaux risques pour les différentes santés :
Dégradation des écosystèmes, impact sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau, présence de plastiques dans les écosystèmes...
Contribution au dérèglement climatique

Personnes et territoires les plus exposés

Stations touristiques,
Sites d'enfouissement extérieurs au territoire.

Les déchets produits et traités.

Les informations montrent la nature des traitements des déchets et sont issues du "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés" de 2023 rédigée par les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets.

Ordures ménagères, encombrants	3 470,25 tonnes collectées en 2023	→ ISDND du Beynon	Enfouissement
Gravats déchetteries		→ Installation de Stockage de Déchets Inertes	
Emballages ménagers	427,43 tonnes collectées en 2023	→ Centre de tri de Manosque	Tri et expédition vers recyclage
Cartons, papiers, bois, ...	427,43 tonnes collectées en 2023	→ Centre de tri de La Mure	
Plâtres déchetteries		→ Nantet serfim recyclage Savoie	Recyclage
Déchets agricoles		→ Adilavor logistique et recyclage à Lyon	
Verre	166,35 tonnes de papiers collectées en 2023	→ Centre Verrier de Vergèze	
Ferrailles, métaux et batteries		→ CMR recyclage de Manosque	Récupération tri et expédition
Déchets dangereux		→ Centre de traitement de Rognac	Incinération et récupération d'énergie
Déchets verts et ligneux broyés		→ Station de compostage boues d'épuration à Orcières	Compostage

Source : Rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2023

La compétence “Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés (les déchets des entreprises, commerçants, artisans et les déchets du secteur tertiaire)” est prise en charge par la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

L’intercommunalité prend en charge également la gestion des déchetteries et des biodéchets. La collectivité porte des actions de communication et de sensibilisation sur le tri, la réduction des déchets et le compostage.

La gestion des déchets d’agrofournitures est en partie coordonnée par la Chambre d’agriculture via des campagnes de collecte qui permet la valorisation de ce type de déchets.

La majorité des déchets produits sur le territoire est traitée à l’extérieur de celui-ci, par des unités de traitement à la fois privées et publiques.

Source : Rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2023



Illustrations ci-dessus et ci-dessous issues du site internet de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar :
https://www.champsaur-valgaudemar.com/accueil-cccv/les-services/environnement/collecte-et-traitement/
https://www.champsaur-valgaudemar.com/accueil-cccv/les-services/environnement/collecte-et-traitement/compostage-et-biodechets/







Ressources locales et leviers d’action potentiels

- Vente de composteurs individuels et mise en place de composteurs partagés par la Communauté de communes.
- Sensibilisation grand public par les collectivités locales : guide du tri distribué à la population, campagnes d’information, animations scolaires.
- Opérations ponctuelles de ramassage de déchets avec des associations (par ex. Mountain Riders le 5 juin 2026 à Saint Bonnet), notamment après les saisons touristiques d’hiver dans les stations de ski.
- Chambre d’agriculture : plan d’épandage pour identifier les zones pouvant accueillir les effluents organiques, gestion des déchets agricoles.
- Développement de la vente en vrac.
- Reprise des médicaments non utilisés par les pharmacies et sensibilisation des patients par les professionnels de santé.
- Réduction des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) par les acteurs de santé.

Economie locale

ATOUTS

L'économie locale est dynamisée par :
Les activités touristiques
- 50 000 lits touristiques sur l'intercommunalité (4ème rang du département)– ADDET

Les activités agricoles
- 2767 emplois agricoles en 2020 - ADDET

de la création d'entreprises.
- 166 entreprises crées en 2021 - ADDET

- Aucun site industriel présentant des risques d'accidents majeurs (SEVESO) sur le territoire - DREAL PACA

POINTS DE VIGILANCE

Précarité liée à l'emploi en partie du fait de la saisonnalité de certaines activités :
- Le revenu disponible médian par unité de consommation est de 21 670€ à l'échelle intercommunale (23 080€ à l'échelle nationale) - Observatoire des territoires.
- 24,3% des salariés de 15-64 ans ont un emploi précaire (contre 15,5% à l'échelle nationale) - Observatoire des territoires.

Pollutions liées à certaines activités économiques :
- 43 sites classés ICPE dont 2 carrières et 21 industries - Géorisques.
- Stations de ski : rejets de produits chimiques.

Vulnérabilité de certains secteurs de l'économie locale en lien avec le dérèglement climatique :
- Système ski : stations de ski de basse et moyenne altitude impactées à court terme par la baisse du taux d'enneigement.
- Activités agricoles : risque de baisse de rendement.

Principaux risques pour la santé humaine :
Inégalités sociales de santé liées à la précarité de l'emploi, difficultés d'accès aux soins et à la prévention en lien avec l'emploi saisonnier...
Anxiété liée à la précarité de l'emploi et l'incertitude sur l'avenir de certains secteurs de l'économie

Personnes et territoires les plus exposés
Travailleurs saisonniers, travailleurs agricoles, travailleurs indépendants dans l'économie du ski, commerçants...
Communes disposant d'une station de basse ou moyenne altitude

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes :
dégradation des milieux liée à la forte fréquentation touristique en "haute saison"

Volume de visites et nuitées touristiques par mois.

Cet indicateur est issu de l'Observatoire en ligne des Hautes-Alpes, développé par l'Agence de développement du département (ADDET). Il rend compte du nombre de visites et de nuitées par mois sur 3 ans ; 2023 à 2025. L'indicateur prend en compte à la fois les visiteurs (personnes ayant effectué moins de 21 nuitées au cours du mois) et les excursionnistes (personnes en visite mais n'ayant pas effectué de nuitée la veille ou le soir). Voir : https://observatoire.hautes-alpes.net/rapports/tourismeFV

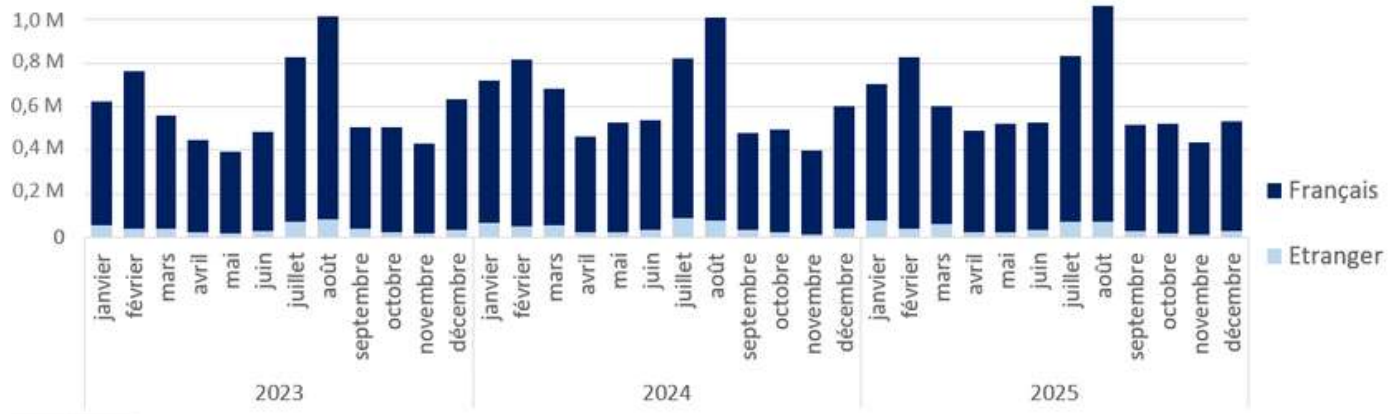

Le Champsaur Valgaudemar est marqué par des pics touristiques récurrents en juillet et août sur les trois années d'observation, ce qui correspond à la haute saison touristique estivale. Sur ces deux mois, le nombre de visites et de nuitées sont compris entre 0,8 et 1 million de touristes et dépassent même le seuil de 1 million en août 2025, ce qui pourrait rendre compte de l'attraction de plus en plus importante des territoires de montagnes pendant les mois les plus chaud.

Les mois d'hiver (décembre à mars) montrent une activité touristique plus faible qu'en été, mais compte quand même de 0,6 à 0,8 million de touristes attirés pas les stations de ski du territoire. Les mois de printemps et automne ont une fréquentation modérée, correspondant à la période "hors saison touristique". La présence des touristes français reste dominante par rapport à celle des touristes étrangers.

Indicateurs de précarité lié à l'emploi.

Le premier indicateur, appelé "niveau de vie", est la médiane (niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus) du revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.
Le deuxième indicateur correspond à la part des salariés qui ne sont pas en contrat à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

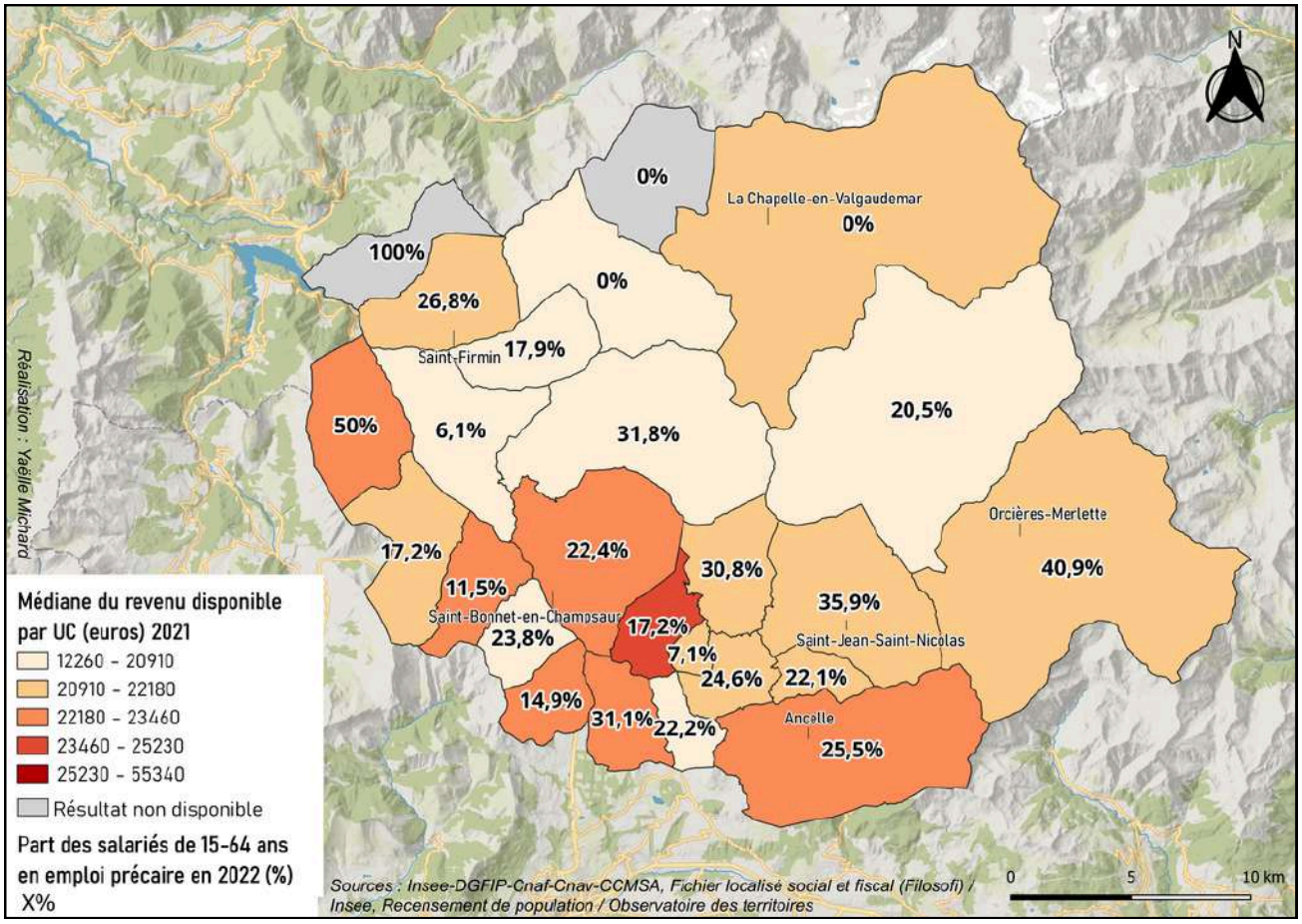

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 21 670€ en moyenne sur l'intercommunalité, ce qui est plus bas que la moyenne nationale qui est de 23 080€. Les communes avec les médianes les plus basses sont Saint-Maurice-en-Valgodemard, Saint-Jacques-en-Valgodemard, La Motte-en-Champsaur, Aubessagne, La Fare-en-Champsaur, Forest-Saint-Julien et Champoléon.
Des revenus disponibles par unité de consommation faibles peuvent-être liés à la précarité de certains emploi. Dans le Champsaur Valgaudemar, 24,3 % des salariés de 15-64 ans en moyenne ont un emploi précaire en 2022. La moyenne en France est de 15,5 %. Ce constat peut s'expliquer par la saisonnalité de certaines activités sur le territoire qui correspondent souvent à des emplois dit précaires. A Orcières, quasi la moitié des 15-64 ans ont un emploi considéré comme précaire, en lien avec les activités de la station de ski.
Certaines communes ont des revenus par unité de consommation médians élevés mais ont aussi des taux élevés d'emploi précaire. Cela peut indiquer une inégalité économique : des revenus élevés pour certains, mais une précarité importante pour d'autres.

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- En lien avec la fréquentation touristique : actions de sensibilisation à la protection des milieux naturels et à la prévention des conflits d'usage (ex : randonnée/pastoralisme)
- En lien avec l'emploi saisonnier : actions de prévention santé dirigées vers les travailleurs saisonniers (par exemple Journée "check up" santé portée par la Mutualité Française), actions portées par les employeurs et la médecine du travail, actions de prévention du CoDES 05, stand CPTS lors des forums de l'emploi, stands de prévention CPTS/CSAPA lors d'événements festifs...
- En lien avec la précarité sociale : actions contribuant à réduire les inégalités sociales de santé via un accompagnement social (médiatrice en santé et accompagnateur santé de la CPTS, travailleurs sociaux du Département, agents France Services...), via un accès aux soins en proximité (consultations délocalisées du CSAPA)...

Bruit

ATOUTS

Certaines sources d'exposition au bruit sont moindres sur le territoire :
Pas d'axe routier, ferroviaire et aérien majeur.

Pas d'industrie importante.

Pas de grandes zones urbaines concentrées et faible densité de population.
15,2 habitants au km² en 2023 - INSEE

Aucun espace de l'intercommunalité n'est concerné par un Plan d'exposition au bruit - Ministère de la Tranistion écologique

POINTS DE VIGILANCE

Exposition accrue au bruit :

- Dans certains métiers : artisans, ouvriers BTP, travailleurs en station, etc..
- Dans les établissements accueillant du public : écoles, collèges, centre aéré, etc.
- Liée au trafic routier : axe routier important traversant la vallée avec forte fréquentation en saison, présence du sport automobile, etc.
- Liée aux loisirs : concerts, motos, cinéma, etc.

Multi-exposition particulièrement fréquente dans la population à revenus modestes.

Diffusion du bruit liée à la topologie des vallées de montagne.

Conflits liés au bruit : différences de perceptions (touristes/locaux) et afflux de population à certaines périodes de l'année.

Principaux risques pour la santé humaine :
Fatigue et perte auditive, surdité, acouphènes, Traumatisme Sonore Aigu, etc.
Extra-acoustique : dégradation de la qualité du sommeil, de la santé mentale des personnes sensibles, problèmes cardio-vasculaires (hypertension artérielle), etc.

Personnes et territoires les plus exposés

Enfants et jeunes, personnes hyperacoustiques, personnes défavorisées, etc.
Territoires situés près d'axes routiers importants, stations de ski, etc.

Risques pour la santé animale, végétale et des écosystèmes:
le bruit affecte le comportement des animaux et leur capacité à communiquer, impacte l'état de santé des espèces et modifie l'équilibre des écosystèmes.

Carte de bruit stratégique et Plan d'exposition au bruit.

La DDT 05 a cartographié les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en fonction des moments de la journée. Les plans d'exposition au bruit (PEB) sont destinés à encadrer l'urbanisation dans les zones de bruit au voisinage des aéroports. Ces deux outils permettent d'établir des mesures pour réduire les nuisances sonores.

A l'échelle du département, les zones les plus exposées correspondent aux grand axes routiers et ferroviaires. Ces axes rejoignent les principales villes (Veynes, Gap, Guillestre, Briançon) et relient le département au sud par la vallée de la Durance. La route Napoléon qui traverse le Champsaur Valgaudemar n'est pas identifiée comme axe à enjeux pour l'exposition au bruit. De plus, la seule zone du département faisant l'objet d'un plan d'exposition au bruit est située autour de l'aérodrome de Tallard. Cela ne veut pas dire le Champsaur Valgaudemar est épargné de tout bruit. Le trafic routier peut être beaucoup plus important en période touristique. Le bruit peut aussi être important dans le cadre de certains métiers, loisirs ou d'infrastructures accueillant du public.

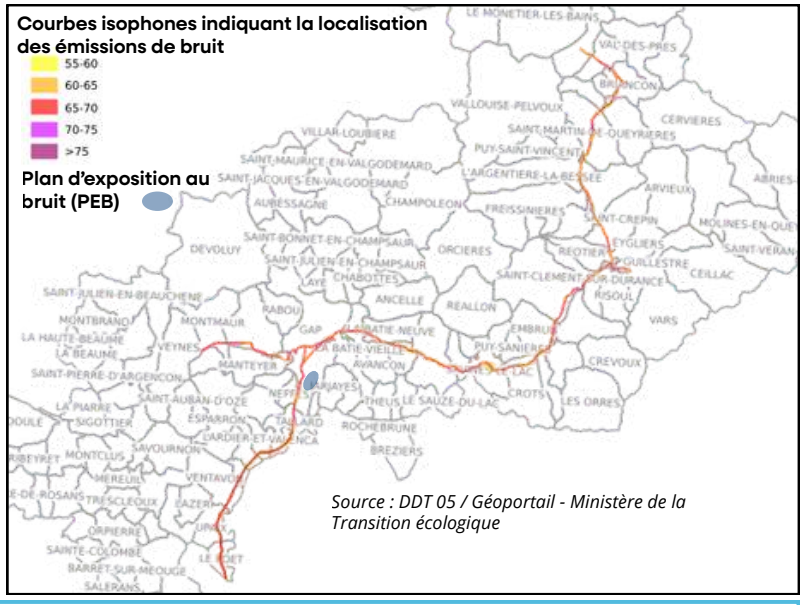

Source : DDT 05 / Géoportail - Ministère de la Transition écologique

Ressources locales et leviers d'action potentiels

- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures du Départment des Hautes-Alpes 2024-2029
- Actions de sensibilisation à l'impact du bruit sur la biodiversité portée par les associations environnementales, actions de recherche portée par le Parc des Écrins (ex: "Les forêts sur écoute")
- Actions de prévention portées par le CoDES 05 (programme "Écoute tes Oreilles" pour informer les collégiens sur les risques auditifs liés à la musique et aux loisirs), Gap Sciences Animations 05...
- Prévention par la médecine du travail sur les risques auditifs liés au travail

Impacts du système de santé local sur l'environnement

Impossible de réaliser un portrait "santé-environnement" de notre territoire sans s'interroger sur l'impact du système de santé lui-même sur notre environnement. Quel est l'impact de nos propres pratiques, en tant qu'acteurs de santé, sur la biodiversité, la qualité de l'eau, le climat ? Quelles actions mettons-nous en œuvre ou pourrions-nous mettre en œuvre à l'avenir pour limiter cet impacts? C'est à ces questions que cherche à répondre la dernière partie de ce portrait de territoire.

Enjeux globaux

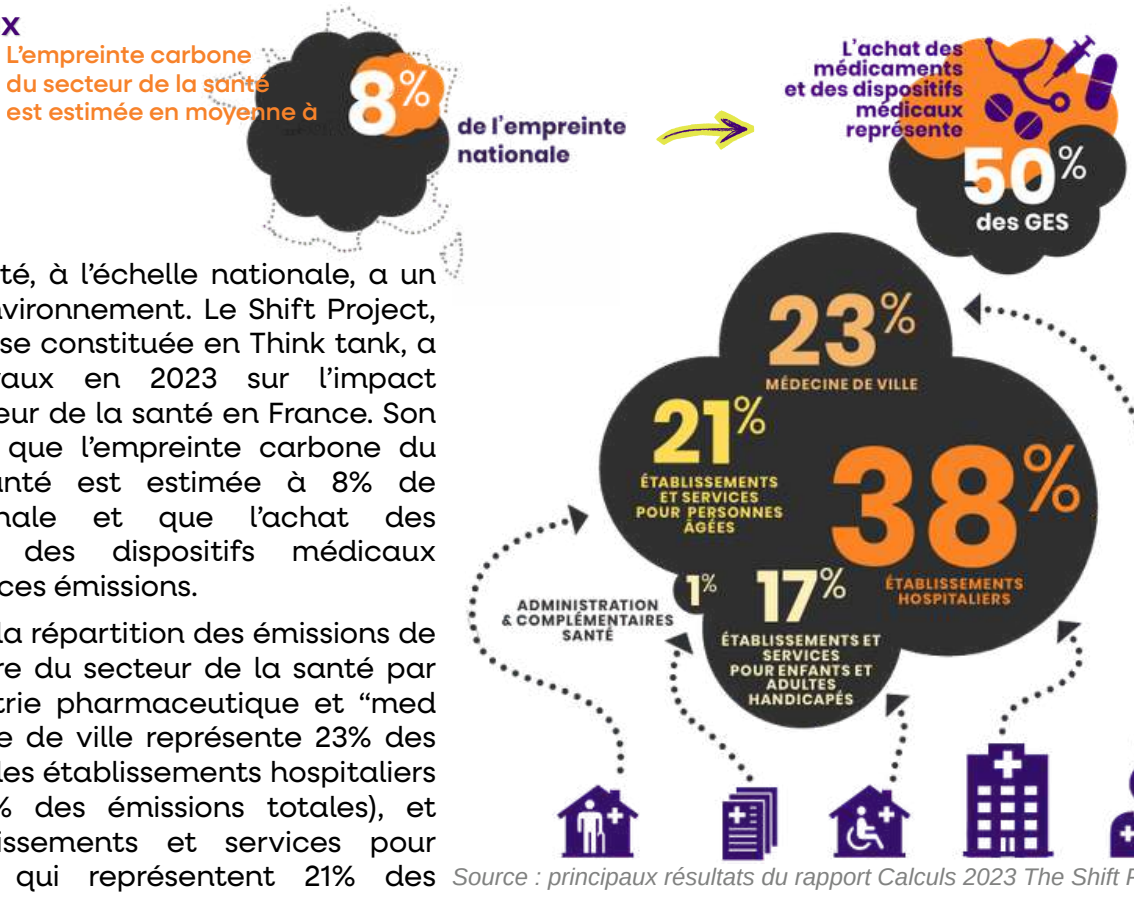

Source : principaux résultats du rapport Calculs 2023 The Shift Project

Le système de santé, à l'échelle nationale, a un fort impact sur l'environnement. Le Shift Project, association française constituée en Think tank, a conduit des travaux en 2023 sur l'impact climatique du secteur de la santé en France. Son rapport a montré que l'empreinte carbone du secteur de la santé est estimée à 8% de l'empreinte nationale et que l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux représente 50% de ces émissions.

Si l'on s'intéresse à la répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé par acteur (hors industrie pharmaceutique et "med tech"), la médecine de ville représente 23% des émissions, derrière les établissements hospitaliers (qui émettent 38% des émissions totales), et devant les établissements et services pour personnes âgées qui représentent 21% des émissions.

Par ailleurs, les pratiques de soin ont un impact non négligeable sur l'environnement et ses écosystèmes sur d'autres enjeux que l'empreinte carbone, et notamment :

- antibiorésistance : les bactéries, les gènes de résistances et les antibiotiques circulent au sein des quatre écosystèmes majeurs (les humains, les animaux, le sol et l'eau), et l'émergence et la dissémination progressive de bactéries résistantes sont désormais un problème de santé publique majeur, générant la mise en place de plans et de mesures pour limiter leur usage dans le champ de la santé humaine comme de la santé animale (EX : Plan Ecoantibio) ;
- contamination des eaux (superficielles et souterraines) par les résidus de médicaments (humains et vétérinaires) : cette contamination a des conséquences sur la qualité des eaux (présence de micropolluants) et sur les êtres vivants qui y habitent, en raison de leur toxicité et de leur potentielle propriété bioaccumulatrice ;
- épuisement des ressources naturelles : la fabrication d'équipements biomédicaux, d'imagerie et d'objets connectés requiert l'extraction de métaux rares, d'eau douce et de ressources non renouvelables ; le chauffage, la climatisation et le fonctionnement continu des infrastructures de soins mobilisent massivement les énergies fossiles ; l'utilisation de matériels à usage unique génère une production importante de déchets.

Enjeux locaux

- Réduire l'empreinte carbone du système de santé à l'échelle de la CPTS, c'est-à-dire incluant les professionnels de santé libéraux mais aussi les établissements et services sanitaires et médico-sociaux du territoire, en s'intéressant aux questions de consommation énergétique, de mobilité, d'achats, de numérique, de dispositifs médicaux.
- Réduire l'impact des traitements et dispositifs médicaux sur l'environnement, limiter la pollution des eaux et des milieux par les produits utilisés (médicaments, produits ménagers, etc.).
- Limiter la production des déchets qui pèse sur la collectivité.
- Développer la prévention/promotion de la santé pour limiter les besoins de soins, sensibiliser les patients aux cobénéfices d'alternatives non-médicamenteuses comme l'activité physique.
- Recenser les actions déjà mises en œuvre et prioriser les actions à développer.

Exemples d'initiatives locales recensées sur le territoire de la CPTS

Les actions listées ici n'ont pas vocation à être exhaustives, il s'agit d'exemples recensés pendant la réalisation de ce portrait "santé-environnement" du territoire. Thématiques communes : gestion des déchets, réduction de la consommation énergétique, mobilité, gestion écoresponsable des achats, impacts du numérique, éco-prescription...

En médecine de ville

Saint-Firmin

Démarche construite selon "Guide du cabinet de santé écoresponsable" (A.Baras) en plusieurs étapes : réunion de cadrage puis de sensibilisation, diagnostic partagé, définition des objectifs, priorisation des actions

Actions réalisées : extinction d'appareils numériques et éclairages, baisse des radiateurs le soir, dialogue avec la comcom pour améliorer la performance énergétique, promotion du covoiturage, achat d'une voiture de fonction hybride rechargeable, produits d'entretien achetés à la biocoop, mise en place de filtre à eau, mise en place d'un compost, du recyclage sélectif et d'un stérilisateur, meilleure usage du numérique via des adresses mails sécurisées hors GAFA, etc.

Dans les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Pont-du-Fossé

Formation avec le CRES PACA sur la thématique du cabinet écoresponsable. 5/6 groupes de travail formés. Démarche construite en plusieurs étapes : identification des grandes problématiques, priorisation d'actions.

Actions réalisées : affichage des tri DASRI dans tous les bureaux, achat de poubelles de tri, papier d'examen à la tête pour limiter le gaspillage, achat de produits consommables écolabellisés, établissement d'une liste de traitement inhalés en fonction de leur impact environnemental et réunion d'information avec les pharmaciens, etc.

Saint-Bonnet-en-Champsaur

Transmission d'infos et ressources avec la formation du CRES sur la thématique du cabinet écoresponsable. Réunions de suivi régulières pour développer la démarche.

Actions réalisées : prescription de pouare secne pour remplacer la Ventoline, changement de banque, évolution des poubelles (recyclage plastiques et papiers), mise en place d'un compost, création d'une charte d'engagement et de sensibilisation, sensibilisation des patients au recyclage des médicaments, réduction des consommables (ordonnances envoyées sur l'Espace santé), limitation du chauffage, participation à la réflexion sur le projet d'urbanisme favorable à la santé, sollicitation de la commune pour des parkings vélo, etc.

Mise en place des actions avec l'aide de la coordinatrice des MSP.

En cabinets de groupe

Saint-Léger-les-Mélèzes

Diagnostic avec certification réalisé pour le cabinet (incluant comparatif et notion d'échelle et d'impacts).

Actions réalisées : substitution de certains produits (ex : huiles bios produites en France), sensibilisation des patients à venir en vélo, tournées de domicile faites à vélo, incitation des patients à ramener leurs serviettes (éviter draps de consultation), utilisation réduite de certains produits ménagers (pour table et sol du gymnase), aération régulière, installation d'un bac à compost collectif, etc.

Dans le cadre de démarches individuelles

Formations ponctuelles (écokiné, fresque santé planétaire, webinaires écoresponsabilité, etc.), mobilité douce pour déplacement domicile-travail et visites à domicile, supervision ou élaboration de thèses sur le sujet de la santé environnementale, inscription des praticiens sur Ecovamed (base de données sur l'impact carbone des molécules). etc.

Exemple d'actions envisagées par les professionnels de santé :

- Rencontrer les équipes municipales pour évoquer certaines actions les concernant (ex: consommation énergétique des bâtiments, possibilité de parking de vélos...).
- Rédiger un protocole ménage pour limiter l'usage de produits nocifs et les remplacer.
- Organiser une réunion de concertation pluridisciplinaire « iatrogénie » pour limiter la surprescription.
- Inscrire sur les ordonnances : « ramener vos médicaments périmés à la pharmacie » pour Cyclamed.
- Rédiger une charte d'information aux patients sur le cabinet écoresponsable.
- Mise en place de dispositifs de mitigeur pour réduire la consommation d'eau.
- Réflexion sur l'achat de produits/biens alternatifs (table de consultation, tapes, elastoplast, ect.).
- Flyer regroupant des ressources utiles à disposition des jeunes parents.

En EHPAD

Les actions listées ici n'ont pas vocation à être exhaustives, il s'agit d'exemples recensés pendant les entretiens effectués au cours de la réalisation de ce portrait "santé-environnement" du territoire.

Action portée par l'EHPAD Coallia Bonnedonne
Action portée par l'EHPAD du Drac
Action commune

Alimentation

- Approvisionnement local, participation au PAT et à l'observatoire des cantines :
  - 60% de produits locaux atteints en six mois.
  - Viandes, laitages, fruits et légumes locaux.
- Préparation des repas pour d'autres collectivités (écoles, crèches, ADMR).
- Réduction des produits transformés grâce à la cuisine maison.
- Lutte contre gaspillage alimentaire avec les équipes salariées.
- Labellisation "établissement gourmand".

Gestion des déchets

- Don de matériel comme fauteuils roulants et déambulateurs à des associations ou prêt du matériel aux résidents.
- Valorisation des déchets alimentaires :
  - Récupérés par un agriculteur.
  - Compostage des déchets organiques avec bacs à compost installés.
- Tri sélectif mis en place.
- Pratiques de réduction du gaspillage de médicaments.
- Retour des médicaments non utilisés en pharmacie.

Gestion des achats

- Priorité des achats auprès de structures locales.
- Réflexion sur les substances chimiques liées aux produits de nettoyage et d'hygiène :
  - Formations du personnel, centrale de dilution, expérimentation sur des produits alternatifs.
  - Formation du personnel et sensibilisation aux bonnes pratiques (nettoyage sans produits agressifs).
- Gestion des médicaments :
  - La programmation de distribution automatique en pharmacie ensache les médicaments par jour et des rouleaux sont fournis pour une semaine par résident (gère aussi le stock, la date de péremption, le stock de sécurité).
  - Gérée par pharmacie avec une préparatrice qui prépare les piluliers sur place (prestation) trois fois par semaine ; lors de nouvelles prescriptions, elle modifie rapidement les traitements ce qui permet d'éviter le gaspillage.

Consommation énergétique

- Initiatives pour réduire la consommation électrique : remplacement des néons par des LED, détecteurs de mouvement, thermostats généraux, volets roulants solaires.
- Diagnostic de rénovation du bâti en cours.
- Chauffage via une chaudière à bois.
- Mise en place de panneaux solaires envisagée mais difficulté de financement (12 ans pour amortir l'investissement).

Mobilités

- Passage de la flotte auto de l'établissement à l'électrique.
- Transport alternatif à la voiture par certains salariés : covoiturage, bus.
- Navette à disposition des résidents pour se déplacer collectivement.

Au sein de la CPTS

- Politique d'achats responsables : circuits courts, bio et local pour l'alimentation ; prestataires locaux autant que possible pour les prestations diverses (animation, communication...).
- Transports en commun pour les déplacements professionnels en dehors du territoire si possible.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation de la population, des professionnels et des acteurs locaux.
- Promotion des cobénéfices liés à l'activité physique via la Maison Sport Santé.
- Mise en place d'un groupe de travail "santé-environnement" ouvert à tous les adhérents intéressés.

↳ Pistes de travail identifiées :

- Poursuivre le recensement des pratiques mises en œuvre par les professionnels de santé, les établissements et services adhérents de la CPTS.
- Favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation des "bonnes pratiques" transférables, en particulier.
- Aider les professionnels intéressés à accéder à des formations.
- Proposer des temps d'échanges avec les vétérinaires sur l'écoprescription (notamment sur la réduction des antibiotiques) et plus largement la question de l'écoresponsablité en cabinet.
- Rédiger une charte RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) à l'échelle de la CPTS.
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches ou initiatives en lien avec les collectivités locales (ex : consommation énergétique des bâtiments, mobilité, gestion des déchets...).
- Accompagner la recherche de solution pour la gestion de certains déchets (par exemple les protections individuelles en EHPAD).

Synthèse globale

Ce portrait santé-environnement du Champsaur Valgaudemar, réalisé selon l'approche “Une seule santé”, met en évidence les liens étroits entre la santé humaine, animale, végétale et celle des écosystèmes. Il constitue un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de prévention, de promotion de la santé et de transition écologique du territoire.

- **Un territoire riche en ressources environnementales**

Le Champsaur Valgaudemar bénéficie d'atouts majeurs : une faible artificialisation des sols, une importante surface de milieux naturels préservés (81,8 % du territoire), une forte présence du Parc national des Écrins, une qualité de l'air globalement bonne à l'échelle régionale, ainsi qu'une agriculture diversifiée et relativement économe en pesticides. Les ressources en eau restent satisfaisantes et les analyses montrent l'absence de dépassement des seuils sanitaires pour les nitrates, pesticides et PFAS dans l'eau potable.
Le territoire dispose également d'un tissu local dynamique autour du Projet Alimentaire Territorial, de la restauration collective, de la préservation du bocage, de l'éducation à l'environnement et de la coopération entre acteurs de santé, collectivités, monde agricole et gestionnaires d'espaces naturels.

- **Des vulnérabilités liées au changement climatique et aux conditions de vie**

Le principal enjeu transversal identifié est le dérèglement climatique, particulièrement marqué en montagne. La température a déjà augmenté d'environ 2°C dans les Alpes du Sud et les projections annoncent une augmentation significative des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et des risques de feux de végétation. Le territoire est aussi fortement exposé aux risques naturels (inondations, mouvements de terrain, avalanches, incendies).

D'autres points de vigilance ressortent :
-la présence de polluants atmosphériques (ozone et particules fines) dépassant ponctuellement les recommandations de l'OMS ;
-le risque radon élevé dans certaines communes ;
-la précarité énergétique de certains ménages ;
-des altérations fréquentes de la qualité bactériologique de l'eau potable ;
-une vulnérabilité croissante face aux maladies vectorielles (moustique tigre, tiques) ;
-la progression des espèces végétales exotiques envahissantes ;
-une forte dépendance automobile liée à l'éloignement des services ;
-des situations de précarité alimentaire et d'emploi pour une partie de la population.

- **Santé, environnement et inégalités**

Certaines populations apparaissent plus exposées aux risques : enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques, ménages précaires, travailleurs agricoles et habitants des vallées ou des secteurs les plus éloignés des services. Le document souligne également les liens entre environnement et inégalités sociales de santé, notamment à travers l'accès à l'alimentation, à la mobilité, à l'énergie et aux soins.

- **Des leviers d'action déjà présents**

De nombreuses initiatives existent déjà sur le territoire : actions du Projet Alimentaire Territorial, préservation des milieux naturels, sensibilisation à la qualité de l'air, suivi de la ressource en eau, gestion des risques naturels, promotion des mobilités douces, prévention du moustique tigre, compostage et réduction des déchets.
Le portrait met également en lumière les démarches engagées par les professionnels de santé pour réduire l'impact environnemental du système de soins : gestion des déchets, achats responsables, réduction des consommations d'énergie, mobilités durables, écoprescription et sensibilisation des patients.

- **Conclusion**

Cette synthèse met en évidence un territoire globalement préservé et riche en ressources, mais confronté à des défis croissants liés au climat, à l'eau, à l'accès aux services et aux évolutions socio-économiques, qui nécessitent une action collective dans une logique de santé globale.
Le diagnostic souligne la nécessité de renforcer une approche territoriale intégrée de la santé-environnement, capable de préserver les ressources naturelles, d'anticiper les effets du changement climatique, de réduire les inégalités sociales de santé et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'actions concrètes et coordonnées.

Synthèse thématique

Thème	Constats clés	Enjeux pour le territoire	À retenir
Air extérieur	Qualité de l'air globalement bonne grâce à un environnement préservé. Dépassements ponctuels des recommandations pour l'ozone et les particules fines. Risque pollinique élevé.	Limiter l'exposition des populations sensibles et anticiper les effets des épisodes de chaleur et de pollution liés au changement climatique.	Un air globalement de qualité, mais une vigilance nécessaire face aux pollutions atmosphériques et aux effets du changement climatique, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et souffrant de maladies respiratoires ou cardiovasculaires.
Air intérieur	Risque radon élevé dans plusieurs communes. 8% des ménages en précarité énergetique. Importance de l'aération et de la qualité du bâti.	Réduire une exposition peu connue mais susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la santé.	L'amélioration de la qualité de l'air intérieur constitue un levier concret de prévention pour les habitants, dans les logements comme dans les établissements.
Eau potable et de baignade	Ressource globalement de bonne qualité au regard des normes sur les nitrates, pesticides et PFAS, mais avec des altérations bactériologiques ponctuelles impactant la santé.	Préserver la qualité et la disponibilité de l'eau dans un contexte d'augmentation des sécheresses et de tensions sur la ressource.	Une ressource en eau globalement de bonne qualité, mais fragilisée par des problèmes bactériologiques ponctuels, les tensions estivales sur la ressource et les effets du changement climatique.
Alimentation et agriculture	Agriculture locale diversifiée. Présence d'un Projet Alimentaire Territorial et de circuits de proximité. Difficulté d'accès à une alimentation de qualité pour les plus précaires.	Favoriser une alimentation saine, durable et accessible tout en soutenant l'économie locale.	Une agriculture dynamique et engagée dans la qualité, mais confrontée à des enjeux de précarité alimentaire, d'exposition aux contaminants, et aux impacts du changement climatique.
Biodiversité et milieux naturels	Territoire largement composé d'espaces naturels remarquables. Richesse écologique importante. Végétaux exotiques envahissants en augmentation et perte des haies.	Préserver les écosystèmes face aux pressions du changement climatique et des espèces invasives.	La biodiversité est un capital santé essentiel pour les habitants et le territoire. Les actions de promotion de la santé peuvent intégrer la notion de cobénéfices au service de sa préservation.
Risques naturels et climatiques	Forte exposition aux inondations, mouvements de terrain, avalanches et incendies. Hausse des températures déjà observée. Risques accrus de sécheresse, canicule, incendies et événements extrêmes.	Renforcer la prévention, l'information et la résilience des populations. Adapter le territoire aux impacts sanitaires, sociaux et environnementaux du changement climatique.	Le changement climatique est l'enjeu transversal qui influence l'ensemble des déterminants de santé du territoire. Le système de santé local peut être fortement impacté par les risques naturels et climatiques.
Santé animale, maladies vectorielles et zoonoses	Territoire globalement peu exposé aux zoonoses et maladies vectorielles. Mais progression potentielle du moustique tigre et des maladies transmises par les tiques.	Développer la surveillance, l'information et les mesures de prévention.	Le changement climatique favorise l'émergence de nouveaux risques sanitaires nécessitant une vigilance renforcée.
Urbanisme et aménage-ment	Territoire peu artificialisé et préservé, cadre de vie de qualité, mais marqué par une forte dépendance à la voiture et l'étalement d'un habitat diffus.	Réduire les inégalités d'accès aux soins, aux commerces et aux services.	La mobilité constitue un déterminant majeur de l'accès à la santé et plus largement aux services sur notre territoire rural et de montagne.
Gestion des déchets	Organisation de collecte et de traitement bien structurée à l'échelle du territoire : collecte sur tout le territoire, déchetteries, compostage et collecte agricole. Mais une part importante des déchets reste enfouie et les périodes touristiques complexifient le tri.	Réduire la quantité de déchets produits, améliorer le tri, développer le réemploi et anticiper la hausse des coûts d'enfouissement.	Un service de gestion des déchets bien structuré mais confronté aux difficultés de tri, à la faible valorisation d'une partie des déchets et à l'absence d'alternative à l'enfouissement. Enjeu de passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de prévention et valorisation des ressources.
Économie locale	Économie reposant principalement sur le tourisme et l'agriculture, secteurs fortement dépendants des ressources naturelles et du climat. Saisonnalité génératrice de précarité.	Anticiper les effets du changement climatique, diversifier les activités et réduire les inégalités sociales liées à l'emploi saisonnier.	L'adaptation du modèle économique constitue un enjeu majeur pour préserver l'emploi, la santé et l'attractivité du territoire.
Bruit	Territoire globalement peu exposé aux nuisances sonores, mais certains secteurs et certaines périodes connaissent des nuisances liées aux transports, aux loisirs et à l'activité touristique.	Préserver la qualité de vie des habitants, limiter les conflits d'usage et prendre en compte les impacts du bruit sur la santé et la biodiversité.	Le bruit reste un enjeu localisé mais nécessite une vigilance pour maintenir la qualité de vie et préserver les milieux naturels.

Principales ressources documentaires

Systèmes d'information accessibles en ligne

SIRSéPACA - Indicateurs : cartes, données et graphiques
Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs : cartes, données et graphiques

Air extérieur

Hautes-Alpes | AtmoSud
Tableau de bord | Bilan de la qualité de l'air | AtmoSud

Air intérieur

Connaître le potentiel radon de ma commune | ASNR Recherche et expertise

Risques naturels et climatiques

Géorisques
Les risques naturels en France - État des connaissances en 2025
Montagne – GREC-SUD

Milieux naturels

Pourquoi biodiversité et climat sont-ils liés ? | MNHN
Réseau Lacs Sentinelles
Regard sur la nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025

Eau potable et de baignade

Accueil- Portail sur l'assainissement collectif
Dans Mon Eau
La qualité de l'eau dans votre commune (infofactures)
Qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map

Santé animale, maladies vectorielles et zoonoses

Site de signalement du moustique tigre
Veille sanitaire internationale | PLATEFORME ESA
Chikungunya, dengue, Zika, West-Nile en Paca. Bilan 2025

Alimentation et agriculture

Observatoire de la production bio CC Champsaur-Valgaudemar
Carte "pesticides" - Adonis - Solagro
Niveau de risque de précarité alimentaire | Territoires Fertiles
Observatoire EGalim en restauration collective - ma cantine

Urbanisme et aménagement

Accueil - Tableau de bord des mobilités durables
Cadre de Vie

Gestion des déchets

Collecte et traitement | Communauté de communes Champsaur Valgaudemar

Economie locale

ORANGE ADDET - TOURISME | ADDET
Installations industrielles | Géorisques

Bruit

Carto2 - Carte de bruit grands axes routiers 05 - 4ème échéance
Plan d'exposition au bruit (PEB) - Géoportail

Autres ressources

Baromètre santé environnement jeunes | ORS Paca
Hautes-Alpes. Portrait socio-sanitaire et environnementa 2025 | ORS PACA
Feuille de route Planification écologique du système | 2023

Merci aux acteurs qui ont contribué à ce travail et aux institutions qui ont participé à son financement :